

	DIRECTION DE L'ORGANISATION DES SOINS/DÉPARTEMENT DE L'OFFRE HOSPITALIÈRE/SERVICE AUTORISATIONS, CONTRACTUALISATIONS ET COOPÉRATION	
	PV CSOS 24/03/2025	
		V1. 04/07/2025

Participants :

Liste des présents : (cf liste émargement)

Direction de l'organisation des soins :

Nolwenn Philippe
Stéphanie Gathion
Pauline Galdeano
Chloé Rovello
Cécile Cam-Scialesi

1. Ouverture de séance

La séance est ouverte à 10 h 15 sous la présidence de Monsieur François VALLI.

Le président fait un rappel des règles du quorum.

En ouverture de séance, 26 membres ont émargé et 4 procurations ont été enregistrées.

Le président rappelle que, conformément à *la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et à la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires :*

- *« constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction » ;*
- *dans une situation de conflit d'intérêts, « les membres des collèges d'une autorité administrative indépendante ou d'une autorité publique indépendante s'abstiennent de siéger ou, le cas échéant, de délibérer ».*

Par conséquent, toute personne qui se trouverait en situation de conflit d'intérêts lors de l'appel d'un dossier devra s'abstenir de siéger lors de l'examen du dossier et ne participera ni aux débats ni au vote.

François VALLI indique aux membres de la CSOS que la vice-présidente souhaite faire une observation.

Anne DUMONTEL revient sur la CSOS du 4 mars dernier. Une erreur s'est glissée dans un vote sur un dossier. Cette erreur a été prise en compte par l'ARS et corrigée, mais cela n'a pas été annoncé lors de la précédente séance. Il s'agit de le signaler aujourd'hui pour tracer la décision. Il s'agissait du dossier concernant la Clinique Saint-George dans les Alpes-Maritimes pour la mention B1. En définitive, le décompte des votes s'établit comme suit :

- 15 votes favorables ;
- 10 votes défavorables ;
- 2 abstentions.

Le dossier obtient donc un avis favorable de la CSOS.

François VALLI annonce qu'Henri ESCOJIDO a également tenu à prendre la parole.

Henri ESCOJIDO siège au CNOSS, soit le Comité National de l'Organisation Sanitaire et Sociale. Le 17 mai, cette instance a examiné un recours portant sur le Plan Régional de Santé (PRS) en région PACA dans le champ particulier du manque d'attributions des autorisations B2, soit la chirurgie oncologique thoracique complexe. En effet, il y a une implantation pour les Alpes Maritimes, une pour le Var, une pour les Bouches-du-Rhône. En comparaison avec d'autres régions, comme l'Occitanie, où la population est pourtant moins importante, le nombre d'autorisations accordées est plus faible. Cette restriction a fait l'objet d'un recours qui a été voté favorablement par l'assemblée du CNOSS. Il serait donc pertinent d'envisager la levée de cette restriction et de réviser le PRS PACA.

Stéphanie GATHION indique que le Ministre de la Santé n'a pas souhaité suivre l'avis favorable du CNOSS.

Henri ESCOJIDO fait remarquer que récemment, un grand nombre de ministres se sont succédés.

François VALLI annonce l'examen des dossiers.

Les services de l'Agence sollicitent la confirmation du président concernant le déroulement des auditions successives et précisent que le Professeur JOUVE attend dans la salle d'attente pour son intervention.

1^{ère} audition

2025 A 021	EJ : ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE MARSEILLE DIRECTION GENERALE 80 rue Brochier 13005 MARSEILLE ET : HOPITAL NORD Chemin des Bourrely 13015 MARSEILLE	FINESS EJ : 130786049 FINESS ET : 130780521
-------------------	---	--

Jean-Luc JOUVE se connecte à la CSOS en visioconférence.

François VALLI propose au Professeur Jean-Luc JOUVE de s'exprimer sur toutes les demandes déposées par l'APHM car il ne sera pas réentendu pour chaque mention. François VALLI rappelle les règles d'audition des promoteurs.

Audition : Jean-Luc JOUVE

Jean-Luc JOUVE a sollicité une audition en tant que président de la Commission Médicale d'Établissement (CME) de l'APHM. L'objet de cette intervention est essentiellement de préciser les raisons pour lesquelles il a, avec son directeur général, Monsieur François CREMIEUX, effectué une demande d'autorisation de chirurgie oncologique gynécologique complexe et « simple » sur les deux sites de l'Hôpital de la Conception et l'Hôpital Nord, et plus particulièrement concernant la prise en charge des cancers de l'ovaire.

Il n'y a dans ces deux demandes aucune volonté d'hégémonie vis-à-vis de leurs confrères. Elles tiennent leur singularité du fait de leurs particularités géographiques et socio-économiques. En effet, l'APHM se retrouve à assurer l'offre publique de soins sur une ville tout en longueur, avec une répartition des cas très hétérogènes, s'étendant au-delà, au nord de la région Paca-Ouest. Cette notion a incité leurs prédécesseurs à renforcer progressivement l'offre de soins sur le site de l'hôpital Nord afin de prendre en charge dans les meilleures conditions des patients les plus complexes et les plus démunis. C'est notamment le cas de l'oncologie gynécologique, spécialité pour laquelle des efforts importants ont été consentis en termes d'effectifs et de dispositifs médicaux. Il convient de préciser que le cancer de l'ovaire est une pathologie très lourde qui a été diagnostiquée dans 2/3 des cas à un stade déjà avancé. Par ailleurs, il nécessite pour sa prise en charge des expertises multiples, notamment chirurgicales et anesthésiques, mais il peut être nécessaire de mobiliser et parfois en urgence des compétences de différentes spécialités telles que digestives, urologies et vasculaires. Il en est de même de l'imagerie oncologique, de la réanimation, de l'anatomopathologique, de la nutrition et des soins supportés. Les deux établissements disposent chacun de l'ensemble de ces expertises. La présence de services de médecine nucléaire et radiothérapie est également un plus sur le parcours de soins douloureux de ces patients. Dans les deux centres, on retrouve des chirurgiens d'expérience, mais aussi de jeunes chirurgiens en fin de parcours d'apprentissage, ce qui est un atout majeur, car cette chirurgie par sa lourdeur et ses risques de complications peuvent difficilement reposer sur une seule personne. Il est donc important de parler ici d'équipes de soins et non plus d'individualités isolées.

Dans les deux centres, il existe un accueil des urgences et plus particulièrement une urgence gynécologique, atout fort de l'hôpital public pour assurer la continuité des soins de ces patientes, souvent épuisées par leur traitement et leurs effets secondaires qu'il faut pouvoir accueillir à tout moment de leur parcours 24/24h.

Chacun des deux centres présente des atouts spécifiques :

- Concernant l'Hôpital de la Conception : l'attractivité ancienne, démontrée avec des effectifs de seuil franchie depuis plusieurs années, une collaboration efficace avec les services voisins de l'Hôpital de la Timone et l'unification cadastrale en 2017 dans un nouveau bâtiment Pôle Parents/Enfants.
- Pour l'hôpital Nord : une activité croissante de manière régulière, lui permettant de franchir les seuils nécessaires depuis 2023, une reconnaissance par ses pairs et sur le plan national du chef de service sur la thématique de la cancérologie gynécologique, une forte légitimité sanitaire et sociale.

Pour rappel, ces deux sites sont éloignés et ne traitent pas les mêmes bassins de population. Les deux équipes sont fortement impliquées dans la recherche et l'innovation afin de permettre aux patientes de se voir proposer dans des unités dédiées la possibilité d'essais thérapeutiques. C'est un élément indispensable dans cette pathologie où les récurrences sont fréquentes. Enfin, les deux sites sont engagés et participent de manière active à la récente RCP régionale.

À l'initiative du directeur général et du Pr Jean-Luc JOUVE, une expertise sur site a été demandée au Conseil national des universités de gynécologie obstétrique, non pas pour évaluer la valeur universitaire de ces centres, mais se prononcer en tant que sachant extérieur sur l'intérêt médical à maintenir sur les deux sites, la gynécologie oncologique complexe. Leur réponse a été formelle et positive, elle les a renforcés dans la légitimité de leur demande.

Il s'agit, par cette brève intervention, de convaincre la CSOS de l'absence de toute arrogance dans leur démarche basée essentiellement sur une volonté de maintien de l'offre de soins et de confort de ces patientes dans cette pathologie redoutable.

François VALLI, en l'absence de question, remercie Jean-Luc JOUVE.

Jean-Luc JOUVE se déconnecte de la visioconférence.

Interventions après l'audition :

Florence ARNOUX pourrait comprendre que les membres de la CSOS se demandent pourquoi l'APHM demande une audition alors qu'ils bénéficient d'un avis favorable et qu'ils dépassent largement les seuils. Les fédérations, qui ont échangé entre elles, se sont demandées pourquoi l'APHM n'avait pas regroupé toutes ses demandes en un seul dossier. La réponse est que cela ne se justifie absolument pas et c'est pour cette raison que l'argumentaire a été préparé de la façon la plus précise possible pour montrer à la CSOS qu'en dehors des compétences, de l'expertise, de l'activité, etc., il s'agit de deux zones

géographiques différentes et en termes d'accès aux soins, c'est essentiel. C'est l'explication, car en dehors du fait que les dossiers répondent à toutes les exigences, certaines fédérations ont pu s'interroger.

François VALLI remercie Florence ARNOUX et annonce l'audition de Nadia REDJDAL.

2ème audition

2025 A 031	EJ : SOREVIE GAM 21 avenue Alfred Capus 13097 AIX EN PROVENCE ET : CLINIQUE AXIUM 21 avenue Alfred Capus 13097 AIX EN PROVENCE	FINESS EJ : 130007362 FINESS ET : 130810740
------------	---	--

Nadia REDJDAL se connecte à la CSOS en visioconférence.

François VALLI souhaite la bienvenue à Nadia REDJDAL et rappelle les règles d'audition.

Audition : Nadia REDJDAL

Nadia REDJDAL rappelle l'objet du dossier déposé en mention B, car l'activité de la Clinique Axium est relativement soutenue sur la chirurgie avec 104 interventions en 2024. En parallèle, il convient de souligner la présence d'un chirurgien urologue toute la semaine et avec un tableau d'astreinte pendant les week-ends.

Son groupe a bien pris en compte les demandes portant notamment sur les RCP hebdomadaires et étant donné l'absence de chirurgie thoracique à la Clinique Axium, une convention de partenariat a été mise en place avec le Centre Hospitalier Intercommunal Aix Pertuis – CHIAP établissement de repli le plus important.

Il s'agissait de rassurer sur les compétences puisque les établissements ne rencontrent pas de problématiques de seuils et que les établissements ont développé un pôle recherche avec des essais cliniques avec un GCS au niveau du groupe. Le groupe peut également compter sur une infirmière d'annonce formée selon un planning de formation au pluriannuel. En conséquence il s'agit pour la Clinique Axium de défendre sa mention B4 chirurgie oncologique urologique complexe.

Interventions après l'audition (question au promoteur):

Élodie CRETEL-DURAND, référente sur les thématiques cancer à l'ARS, rappelle que, s'agissant de la mention B4, les actes qui concernent la chirurgie complexe en neurologique sont très faibles. Les référents médicaux avaient fait évaluer ce besoin au moment du projet régional de santé avec des experts et il y a très peu d'actes. Élodie CRETEL-DURAND souhaite à Nadia REDJDAL que son groupe obtienne une autorisation en mention B4, mais dans tous les cas, cela ne restreindra pas l'activité de façon drastique des établissements qui ne l'obtiendront pas. La situation serait différente s'agissant de la mention B5.

François VALLI remercie Nadia REDJDAL.

Nadia REDJDAL se déconnecte de la CSOS.

3ème audition

2025 A 032	EJ & ET : POLYCLINIQUE DU PARC RAMBOT HOPITAL PRIVE DE PROVENCE 235 allée Nicolas de Staël 13595 AIX EN PROVENCE	FINESS EJ : 130002447 FINESS ET : 130786361
------------	--	--

François VALLI annonce l'audition de Gabrielle LEPAGNEY.

Audition : Gabrielle LEPAGNEY, présidente, Docteure Isabelle MASQUIN-CHIVOT, Docteur Jean SAÏSSE, Sophie LAUSSEL directrice générale, Docteur Joanne GUERLAIN et Docteur Jonathan BARBUT se connectent à la CSOS en visioconférence.

François VALLI accueille Gabrielle LEPAGNEY et lui rappelle les règles d'audition.

Gabrielle LEPAGNEY annonce la présence du Dr Isabelle MASQUIN-CHIVOT (gynécologie) et du Dr Jean SAÏSSE (digestif) ainsi que celle de Sophie LAUSSEL, la directrice générale, du Dr Joanne GUERLAIN et du Dr Jonathan BARBUT (ORL).

L'activité HPP représente 35% de l'activité de l'établissement dans les soins contre le cancer, soit 1 200 séances de chirurgie oncologique soumise aux seuils. Aujourd'hui, les RCP sont organisées sur site, exception faite des RCP spécifiques. Un SAU est présent sur site 24/24h avec deux urgentistes et un pôle de soins critiques qui comprend 10 lits de réanimation, huit lits d'USIP conformément à la dernière réglementation. Il existe également un bâtiment consultation et imagerie sur site.

Pour le dossier cancérologie, il s'agissait de présenter la méthodologie. Il a été décidé de déposer les dossiers en accord avec le projet médical, c'est-à-dire avec les équipes de médecins qui sont arrivées et qui se développent et pour lesquels l'établissement remplit les prérequis. Les dossiers déposés concernent le digestif, l'ORL et la gynécologie, en mention B et en mention A, en thoracique, en sénologie et le dossier des traitements médicamenteux systémiques du cancer.

Aujourd'hui, trois interrogations portent sur le dossier HPP, car l'établissement a demandé l'ensemble des PTS, dont l'œsophage qui effectivement peut poser question parce qu'aujourd'hui l'établissement n'est pas au seuil requis - trois œsophages en 2023. L'établissement en a réalisé cinq en 2022. Depuis le début de l'année 2025, deux ont été réalisés et deux autres sont programmés.

Concernant la partie gynécologie niveau B, certes l'établissement n'atteint pas les seuils en interventions sur les ovaires, il n'y a pas la PTS requise, mais il remplit d'autres critères de niveau B, comme la participation aux RCP, la présence sur le site d'un service de soins critiques, et cetera, et. Par ailleurs, l'établissement s'appuie en fait sur le recrutement de praticiens. Ainsi, l'équipe s'est développée en cancérologie en gynécologie, permettant de pratiquer 37 actes en 2022, 48 en 2023, puis 69 en 2024. Cette activité est donc en croissance et elle est portée par une équipe experte en cancérologie. C'est pour cette raison que l'établissement a déposé une demande d'autorisation en niveau B.

Concernant la demande d'autorisation en ORL niveau B, l'activité s'appuie sur une équipe dynamique qui développe une activité en croissance depuis 2023. L'équipe s'est étoffée de deux chirurgiens supplémentaires qui ont chacun fait un parcours soit à Marseille, soit à Paris et qui développent en fait des parcours, notamment dédiés aux embolies, ce qui justifie la demande en niveau B. L'établissement compte deux séjours en 2024, mais en compte deux depuis le début de l'année 2025 pour lequel des parcours dédiés ont été définis. Ainsi les praticiens et les équipes paramédicales ont été formés. De plus, le groupe s'est équipé de bloc opératoire pour des équipements techniques spécifiques.

Enfin, l'établissement se situe au nord du département, où se situe une patientèle importante en provenance du nord, mais aussi du sud ainsi que des départements adjacents.

François VALLI remercie Gabrielle LEPAGNEY et invite les autres intervenants à prendre la parole.

Isabelle MASQUIN-CHIVOT a constaté un problème au niveau de cotation ayant fait le point avec les ANAPATH car d'autres chiffres font état de 17 interventions en 2023 et environ 30 en 2024, d'autant plus que le groupe procède à des chirurgies conjointes avec d'autres spécialistes. Il semblerait que certains actes n'aient pas été comptabilisés. En outre, l'établissement dispose d'un plateau technique complet ainsi que d'une équipe multidisciplinaire pour la prise en charge des ovaires. Une astreinte a été mise en place, et une présence est donc assurée 24/24h. Enfin, l'établissement participe aux RCP régionales et peut gérer toutes les situations postopératoires.

François VALLI remercie Isabelle MASQUIN-CHIVOT.

Jean SAÏSSE intervient au sujet de l'activité en chirurgie de l'œsophage, qu'il soutient depuis une vingtaine d'années et que l'établissement souhaiterait pouvoir poursuivre. L'équipe est solide et comporte deux chirurgiens thoraciques et s'étoffe d'un nouveau chirurgien digestif en cancérologie en cours de formation pour poursuivre cette activité. Ainsi, un troisième patient est déjà programmé et un quatrième est en passe de l'être. L'établissement essaye ainsi de rejoindre les seuils et maintenir son activité qu'elle maîtrise depuis longtemps.

Élodie CRETEL-DURAND indique que l'instruction des dossiers l'a amenée à donner un avis plutôt favorable pour l'Hôpital Privé de Provence pour la mention B1. Les services de l'ARS rendent un avis pour une mention et vérifient que les conditions soient remplies. Or, les conditions pour l'œsophage sont remplies au sein de cet établissement. Aussi, si l'établissement obtient la mention B1, rien ne s'oppose à ce que l'établissement pratique des interventions sur l'œsophage s'il le souhaite. Néanmoins, l'établissement devra atteindre le seuil de cinq chirurgies dans l'année pour pouvoir continuer à pratiquer cette chirurgie.

Joanne GUERLAIN et Jonathan BARBUT interviennent sur l'ORL. En chirurgie ORL, la reconstruction est un sujet majeur et l'établissement détient une grande expertise dans ce domaine. En outre, concernant la chirurgie post-radique, il convient de souligner qu'à peu près 50% des cancers ORL donnent lieu à des traitements en radiothérapie, et en tant que chirurgiens, ils accordent une grande importance aux chirurgies de rattrapage dans lesquelles Joanne GUERLAIN détient une longue expérience, pendant sept ans à l'Hôpital Gustave Roussy. En plus de la structure existante dans l'établissement, cette expertise est nécessaire dans la pratique chirurgicale en ORL.

François VALLI remercie les intervenants et ouvre la discussion. En l'absence d'interventions, il prend congé de ces derniers.

Interventions après l'audition :

Florence ARNOUX demande confirmation que l'avis de l'ARS est défavorable sur la mention B3 pour le dossier de la Polyclinique du Parc Rambot Hôpital Privé de Provence.

Elodie CRETEL-DURAND le lui confirme.

4^{ème} audition

2025 A 034	EJ & ET : HOPITAL PRIVE LA CASAMANCE 33 boulevard des Farigoules 13675 AUBAGNE	FINESS EJ : 130000599 FINESS ET : 130781479
------------	--	--

Audition : Marc FOURNIES, directeur, Docteur Renaud VIDAL, chirurgien thoracique

Marc FOURNIES se connecte à la CSOS en visioconférence.

François VALLI accueille Marc FOURNIES et lui rappelle les règles d'audition.

Marc FOURNIES intervient sur le dossier en mention A en chirurgie thoracique. Il serait essentiel pour son établissement de maintenir son autorisation dans la spécialité thoracique mention A. Une éventuelle décision de retrait d'agrément leur semblerait défavorable, car elle ne prendrait pas en compte un certain nombre de critères.

Concernant les seuils insuffisants en 2022, l'Hôpital Privé la Casamance a réalisé 27 interventions en cancérologie. Pour rappel, l'établissement était encore impacté par la sortie de crise COVID où son capacitaire a été mis à rude épreuve. Plus de 1 170 patients étaient pris en charge, dont 450 en 2022, avec des soins critiques épuisés et de lourds problèmes de recrutement de personnel paramédical. Après cette période difficile où son activité cancérologique a en effet faibli, l'établissement connaît depuis 2023 un net regain d'activité accompagné d'un fort dynamisme médical. Les seuils requis sont quasiment atteints avec 37 cancers en 2023 et idem en 2024 dans la spécialité thoracique.

Dans un contexte de seuil quasiment atteint et en forte progression, l'établissement ne peut pas envisager le retrait d'une telle autorisation. Le schéma régional de santé semble avoir été interprété de manière assez restrictive. La volonté de l'ARS tendait à maintenir l'autorisation des sites atteignant les seuils à minima. L'application du texte et de la réglementation ne paraît pas non plus avoir été respectée dans le sens où les nouvelles autorisations prévoyaient un moratoire d'atteinte des seuils de 80% sur la première année. D'un point de vue médical, ils remplissent aussi le cahier des charges et les prérequis inhérents à cette spécialité. L'équipe s'est étoffée et se compose de trois chirurgiens thoraciques qui assurent une présence sur site chaque jour de la semaine ouvrable garantissant ainsi une prise en charge avec quatre pneumologues dont un interventionnel et cinq oncologues dont un radiothérapeute ainsi qu'une IPA

formée et une 2^{de} IPA en cours de formation. Les praticiens sont biappartenant et exercent sur deux établissements, ce qui favorise la coopération inter-établissement.

Ces praticiens possèdent deux files actives distinctes sur deux territoires différents, Marseille et Aubagne. Les critères d'accessibilité requis par le PRS sont donc remplis et permettent une action rapide de prise en charge afin d'éviter toute perte de chance pour les patients avec une facilité d'accessibilité aux soins. Le recrutement d'un chirurgien thoracique est en cours pour pallier le futur départ du Docteur Philippe RUDONDY. Ce nouveau chirurgien sera prêt à consacrer plus de temps sur l'établissement portant la présence médicale à hauteur d'un ETP pendant la semaine.

En termes d'activités médicales, la pneumologie s'est fortement développée avec une file active de 1 000 patients, traités pour affection pulmonaire en 2022. Plus précisément en carcinologie, c'est plus de 90 patients qui ont été traités avec un cancer du poumon et au moins un acte effectué. Ces chiffres sont en lien direct avec l'augmentation des RCP en 2022, au nombre de 115 fiches établies. D'un point de vue chirurgical, l'activité est elle aussi en fort développement et a permis une quasi atteinte des seuils grâce à l'engagement de ses praticiens et à un investissement financier constant avec un achat d'un nouveau robot en 2023 et d'un écho-endoscope bronchique.

La filière de cancérologie thoracique est elle aussi parfaitement organisée et assurée sur une prise en charge pluridisciplinaire médicale par le biais de séances d'hôpitaux de jour pluridisciplinaires avec des pneumologues, des cardiologues, des tabacologues, des infirmières et un service d'imagerie et par une équipe chirurgicale, si nécessaire, voire même pluridisciplinaire, vasculaire, digestive, et urologie en complément. La prise en charge en chimiothérapie peut elle aussi être proposée. Que faire d'un tel investissement humain et financier en cas de non-renouvellement d'autorisation ?

Dernier argument, certainement le plus important et fondamental, serait la perte de chance pour nos patients qu'engendrerait un tel retrait. L'établissement évolue sur un bassin de population de 120 000 habitants, dont 45 000 sur la ville d'Aubagne. C'est le seul établissement du secteur à être autorisé sur ce territoire. La suppression des sites d'implantation contraindrait forcément les patients à se diriger vers les autres sites éloignés vers l'Est et le centre marseillais, extrêmement difficiles d'accès. Il semblerait que le schéma ait négligé dans son rapport une étude ciblée sur les besoins réels des patients. Pour rappel, entre Toulon et Marseille, rien n'existe sur ce type de prise en charge et la capacité des futurs sites autorisés à pouvoir assurer les parfaites prises en charge des patients contraints dans leur choix peut être questionnée.

Concernant la chirurgie urologique et la mention B pour laquelle l'établissement a soumis une demande, l'équipe est composée de 6 chirurgiens présents toute la semaine sur l'établissement ainsi que d'un ETP présent par jour. Cette équipe s'est donc récemment renforcée. Les seuils en urologie sont régulièrement atteints, avec 57 cancers chirurgicaux traités en 2024. En ce qui concerne la chirurgie complexe, la nécessité d'une mention B se justifie par une mission de recours avec la réalisation de chirurgie complexe multiviscérale et pluridisciplinaire pour les tumeurs malignes et notamment en spécialité urologique. Les chirurgiens des spécialités urologiques gynécologiques et digestives se concertent en amont d'une chirurgie complexe pour programmer son organisation et intervenir lors d'un même créneau opératoire sur un patient. Ces opérations complexes peuvent être envisagées du fait de la présence d'un pôle de soins critiques complet - service de réanimation USIC et USIP à venir. Toutes les compétences collaborent et concourent à une prise en charge sécurisée du patient. Cette notion de recours sera mise à disposition des établissements partenaires autorisés en mention A et ceux adhérents aux 3C pour favoriser l'accessibilité aux soins.

Considérant répondre à l'ensemble des prérequis, il serait important pour son établissement de pouvoir prétendre à la mention B dans cette spécialité. Une petite précision qui concerne les RCP : il est à noter que les 3C de l'établissement répondaient jusque-là aux obligations réglementaires permettant d'assurer la tenue des participations des réunions RCP régulières, la réalisation des fichiers RCP conforme aux attentes des tutelles est saisie par les secrétaires sur la plateforme sécurisée IRCP, la réalisation des bilans ainsi que la réalisation des bilans annuels. L'établissement s'engage néanmoins à se mettre en conformité rapidement avec le référentiel de l'INCa, des RCP et notamment à mettre en place des RCP hebdomadaire.

Le Docteur Renaud VIDAL, chirurgien thoracique doit également se connecter.

Renaud VIDAL se connecte et est évidemment très favorable et très motivé à la poursuite de l'activité en chirurgie oncologique thoracique puisque l'établissement de la Casamance dispose de tout un plateau

technique ad hoc et qu'il dépasse les 80% de quotas. Pour répondre à la critique sur les chirurgiens opérant sur trois centres, il convient de souligner que chacun intervient sur deux centres, et non trois. L'établissement remplit donc tous les critères.

François VALLI remercie Renaud VIDAL pour cette précision et ouvre la discussion. En l'absence d'intervention, il remercie les deux intervenants.

Marc FOURNIES et Renaud VIDAL se déconnectent de la réunion.

5^{ème} audition

2025 A 036	EJ & ET : CENTRE HOSPITALIER DE MARTIGUES 3 boulevard des Rayettes 13698 MARTIGUES	FINESS EJ : 130789316 FINESS ET : 130002835
-------------------	--	--

Audition : Loïc MONDOLONI, directeur général, et Docteur Harry TOLEDANO, chirurgien urologue

Loïc MONDOLONI et Harry TOLEDANO se connectent à la CSOS en visioconférence.

François VALLI les accueille et leur rappelle les règles d'audition.

Loïc MONDOLONI indique que le Centre Hospitalier de Martigues comprend un certain nombre d'activités en chirurgie du cancer - sein, ORL et digestif - ainsi qu'une autorisation jusqu'à présent de troubles médicamenteux systémiques du cancer.

Depuis un peu plus d'une dizaine d'années maintenant, une équipe de chirurgie urologique s'est constituée au sein de l'établissement, en lien avec l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) l'AP-HM, avec un chirurgien, le Docteur TOLEDANO, chef de service et qui progressivement a complété son équipe avec deux autres chirurgiens, des médecins complémentaires également qui sont en parcours de formation, deux internes avec une activité croissante et qui fait l'objet aussi d'un exercice à temps partagé jusqu'alors avec le CHU au sein duquel les chirurgiens qui étaient en temps partagé continuaient jusqu'alors à intervenir sur le cancer sur le site de l'Hôpital Nord et avec un volume croissant d'activités de prise en charge de patients qui proviennent du bassin de l'Étang de Berre et autour de l'Hôpital de Martigues qui était croissant. En effet, ces dernières années, l'établissement a atteint les seuils d'activité :

- 37 en 2022,
- 32 en 2023,
- 36 en 2024.

Depuis le début de l'année 2025, l'établissement a procédé à 10 interventions. Cela amène à s'interroger véritablement sur le fait de devoir déplacer la population jusqu'au CHU et sur l'enjeu de pouvoir continuer à réaliser cette activité en interne qui commence à avoir tout son intérêt. Le sujet est donc largement porté par l'équipe chirurgicale et justifié par l'activité réalisée qui aurait tout son sens à la fois en termes d'accès aux soins, de proximité et de maintien au sein du bassin de population de patients qui jusque-là sont déplacés sur Marseille.

Harry TOLEDANO remarque que ce qui était un atout autrefois devient soudainement pénalisant. Les délais de prise en charge des patients obligés de se rendre à l'Hôpital Nord atteignent trois à quatre mois. Par ailleurs, depuis plus d'un an et demi, les patients reviennent sur le Centre Hospitalier de Martigues pour leurs soins postopératoires, augmentant ainsi le nombre de transferts sanitaires aller-retour entre leur domicile et l'APHM- Hôpital Nord – environ 150 en 2024. Le Centre Hospitalier de Martigues a une activité globale de prise en charge neuro-oncologique qui s'accroît depuis cinq ans avec une équipe dédiée et un oncologue spécialisé qui a rejoint l'équipe. L'hôpital de jour permet aussi une prise en charge de traitements locaux. L'établissement dispose d'un pôle de recherche sur le site de l'Hôpital de Martigues en onco-neurologie. Enfin, de nombreux patients quittent l'établissement après le diagnostic en raison de délais de prises en charge trop longs dus au partage de l'activité.

Loïc MONDOLONI ajoute que l'établissement dispose depuis 2024 d'une astreinte. Cela permet d'assurer la permanence des soins. En outre, ce dossier bénéficie du soutien du président de la commission médicale de groupement de leur GHT, en accord total avec leur établissement support.

Concernant le dossier adressé, il y avait des questionnements sur les qualifications de l'équipe médicale et il est vrai que l'établissement avait tardé à envoyer les éléments, mais a fini par envoyer tous les éléments nécessaires.

Concernant les RCP, elles continueraient à être assurées en lien avec l'APHM, ce qui permet notamment en termes d'accès au centre de pouvoir bénéficier de l'accès à l'innovation. Concernant les volets d'accès aux plateformes de génétique moléculaire et centre de ressources des pathologies professionnelles et environnementales, ce sont deux dispositifs qui sont à la fois en lien avec le CHU et conventionnés avec les établissements en place.

Les deux éléments qui nécessitent une structuration au sein de l'établissement sont, d'un part, le volet plan de formation ; ainsi, la cancérologie fera l'objet d'un plan volontariste pour 2026. Et, d'autre part, l'informatique, notamment concernant l'accès aux données, aux PPS informatisés : l'ensemble fait l'objet d'un projet en cours de structuration avec le CHU, le GHT et l'ensemble de la communauté de l'établissement du département des Bouches du Rhône. En résumé, l'établissement est totalement engagé dans la dynamique.

En synthèse, c'est véritablement un enjeu d'accès aux soins pour la population sur un plateau technique qui atteint le plus haut niveau de complétude possible, ce qui permettra de consolider une offre de soins cohérente sur l'ensemble de l'établissement avec une dynamique d'activité d'ores et déjà réalisée.

Interventions après l'audition (questions au promoteur):

François VALLI remercie les intervenants et distribue la parole.

Florence ARNOUX se rappelle que le Docteur TOLEDANO a évoqué des délais d'attente conséquents de trois à quatre mois. Elle demande ainsi à combien évalue l'établissement l'amélioration de ses délais si l'autorisation lui était donnée en propre et non partagée entre le Centre Hospitalier de Martigues et l'Hôpital Nord.

Harry TOLEDANO confirme ce point. Une autorisation en propre permettrait d'accueillir cette activité avec des délais de prise en charge de 6 semaines maximum et en moyenne de trois semaines.

Marie BORDONNEAU rappelle que le PRS et notamment le volet des implantations en chirurgie oncologique dans les Bouches du Rhône, est passé de 17 à 16 avec une dimension qui traduirait donc le fait que l'ARS aurait estimé le besoin suffisamment couvert sur cette fonction.

Sur cette zone géographique, d'autres établissements interviennent déjà et sont autorisés, notamment les cliniques de Marignane et de Vignoli, dont les seuils sont atteints, et qui respectent les conditions d'autorisation. Sur le principe et en raison de l'évolution de la nécessité de répondre aux besoins, mais aussi de s'inscrire quand même dans les continuités des filières qui étaient déjà antérieurement autorisées, elle estime que dès lors qu'une structure était précédemment autorisée et répond ou s'organise pour répondre aux conditions d'implantation, l'autorisation déjà accordée devrait être maintenue. Il s'agit donc de privilégier les opérateurs qui étaient antérieurement autorisés et de ne pas déstabiliser des filières qui étaient existantes et autorisées, et qui répondent à leurs besoins de proximité sur ce territoire géographique également.

En l'absence d'intervention supplémentaire, François VALLI remercie les intervenants.

Loïc MONDOLONI et Harry TOLEDANO se déconnectent de la visioconférence.

6^{ème} audition

2025 A 038	EJ & ET : HOPITAL PRIVE CLAIRVAL 317 boulevard du Redon 13009 MARSEILLE	FINESS EJ : 130037823 FINESS ET : 130784051
------------	---	--

Audition : Cyril SZYMKOWICZ, directeur

Cyril SZYMKOWICZ se connecte à la CSOS en visioconférence.

François VALLI indique également que Henri ESCOJIDO doit se déconnecter (conflit d'intérêt).

François VALLI accueille Cyril SZYMKOWICZ et rappelle les règles d'audition.

Cyril SZYMKOWICZ souhaitait exprimer sa position de vive voix, concernant le niveau d'expertise existant à ce jour au sein de l'Hôpital Privé Clairval pour ces deux disciplines notamment concernant les demandes réglementaires relatives aux seuils. L'établissement dépasse largement les seuils requis pour les différentes activités, ainsi que pour la qualité du plateau technique et de la filière associée. À titre d'exemple, pour l'ORL, une filière complète est mise en place, incluant le diagnostic avec tous les éléments nécessaires, réalisés dans des délais particulièrement courts, grâce à une dynamique de prise en charge en une seule journée. Cette prise en charge inclut les éléments chirurgicaux, de chimiothérapie, de radiothérapie, ainsi qu'une activité de neurochirurgie, qui est quasiment unique sur le territoire de santé, étant donné que les ORL travaillent en collaboration avec le neurochirurgien, que ce soit pour les gestes ou la reconstruction.

Cette filière correspond pleinement à la définition et aux exigences relatives au niveau d'expertise. Il a donné un exemple chiffré : en ORL, l'établissement traite 130 patients par an en chirurgie, effectue 10 000 séances de radiothérapie et 1 000 séances de chimiothérapie. La prise en charge est globale et réalisée par l'ensemble des acteurs chirurgicaux, médicaux, et d'imagerie, notamment la radiologie, au sein de l'établissement.

L'organisation de cette filière est en parfaite adéquation avec les principes définis par la réglementation. Il est évoqué le renforcement de l'équipe de chirurgiens au cours des dernières années, avec des praticiens spécialisés, notamment en chirurgie vasculaire et en oncologie médicale, soulignant l'intégration de ces spécialités dans une dynamique cohérente. Un seul centre pour prendre en charge ce type de soins serait déraisonnable, compte tenu de la mise en œuvre efficace de tous les moyens au sein de l'établissement.

La même approche s'applique à l'activité thoracique, où tous les prérequis sont présents et actifs au sein de l'établissement, et non simplement par convention. Enfin, l'ensemble des moyens nécessaires ont été mis en place pour offrir la filière complète sur le site de Clairval.

Interventions après l'audition (questions au promoteur) :

François VALLI remercie Cyril SZYMKOWICZ et distribue la parole.

Cyril SZYMKOWICZ ajoute que toutes les contraintes opérationnelles sont correctement décrites dans les spécialités et les spécialités annexes.

Marie BORDONNEAU souhaite entendre Cyril SZYMKOWICZ sur la complexité de l'organisation particulière de la prise en charge des cancers ORL au sein de l'établissement qui rend son établissement particulièrement éligible à la mention B3.

Cyril SZYMKOWICZ répond que son établissement dispose actuellement de 13 neurochirurgiens qui travaillent de pair avec les spécialistes en ORL, soit pour effectuer des gestes à quatre mains, soit effectuer des gestes à la suite de prises en charge ORL. La dynamique est donc complète et complexe. C'est avec humilité que l'Hôpital Clairval est le seul capacitaire, le seul plateau technique à pouvoir mettre en œuvre des prises en charge et chacun des spécialistes ORL a l'habitude de travailler avec ses propres neurochirurgiens pour créer une dynamique d'équipe. Celle-ci existe concrètement avec un niveau d'expertise tel que décrit dans le texte.

Marie BORDONNEAU constate que l'établissement a mis en place une organisation plus particulièrement adaptée aux prises en charge complexes, qui correspond aux exigences requises et il faut rappeler que malgré ça, il n'y a qu'une seule et unique implantation B2 prévue par le PRS pour exercer cette activité de chirurgie oncologique. Le nombre d'implantations serait ainsi insuffisant pour que l'Hôpital Privé Clairval puisse continuer à exercer cette activité de recours et d'opérateur de recours spécialisés. Il apparaît ainsi nécessaire de rappeler la nécessité de réévaluer ces implantations pour que des opérateurs visiblement positionnés sur des prises en charge complexes puissent être amenés à les exercer au profit de tous les patients de ce territoire.

François VALLI remercie Cyril SZYMKOWICZ.

Cyril SZYMKOWICZ se déconnecte de la visioconférence.

7^{ème} audition

2025 A 065	EJ & ET : CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE CAVAILLON LAURIS 119 avenue Georges Clémenceau 84304 CAVAILLON	FINESS EJ : 840004659 FINESS ET : 840000418
------------	--	--

Audition : Aurélie BARATIER, directrice adjointe, docteur Vincent PEYREGNE, chirurgie viscéral et Denis POLITO, directeur délégué

Aurélie BARATIER, Vincent PEYREGNE et Denis POLITO se connectent à la CSOS en visioconférence.

François VALLI accueille les personnes auditionnées et rappelle les règles d'audition.

Denis POLITO reconnaît une situation particulière puisque la demande d'autorisation fait suite à la liquidation judiciaire de la Clinique Synergia prononcée le 3 juillet 2024 avec effet au 10 juillet. Depuis, un certain nombre d'activités ont pu être transférées de cette clinique vers l'hôpital. Cette demande d'autorisation s'inscrit par rapport à une activité déjà réalisée et portée par la clinique dans le cadre de la chirurgie digestive oncologique. Il s'agit de maintenir cette offre de proximité sur le territoire.

Vincent PEYREGNE a intégré l'hôpital en juillet, à la fermeture de la clinique et participe depuis à la prise en charge des patients présentant un cancer digestif. Les seuils sont atteints. Ce sont des interventions qu'il pratique souvent. Depuis le début de l'année, plusieurs patients ont été opérés en urgence et dès son arrivée, il a pu nouer de très bonnes relations avec ses confrères d'Avignon et notamment avec le Docteur BROTELLE, chimiothérapeute en charge des cancers digestifs avec lequel il a rapidement travaillé. Il a déjà l'habitude de travailler avec d'autres chirurgiens d'autres établissements, dans une dynamique de coopération. Il cite l'exemple d'un patient souffrant d'un cancer du côlon métastatique qu'il a orienté vers le Docteur LANFREY pour la chirurgie hépatique. Il a également travaillé avec le Docteur HONORAT.

Il met en avant la qualité du mode de fonctionnement. Il s'agit de ne pas éloigner davantage les patients et leur offrir une prise en charge satisfaisante.

Aurélie BARATIER confirme que cette autorisation s'inscrit dans une démarche de développement du GHT de Vaucluse et de structuration et de gradation des filières de soins entre le centre de recours à Avignon et les établissements de proximité comme l'hôpital de Cavaillon.

Interventions après l'audition :

En l'absence d'interventions, François VALLI, remercie les personnes auditionnées qui se déconnectent de la réunion.

8^{ème} et dernière audition

2025 A 062	EJ & ET : CENTRE HOSPITALIER D'ORANGE LOUIS GIORGI Avenue de Lavoisier 84106 ORANGE	FINESS EJ : 840000087 FINESS ET : 840000483
------------	---	--

Audition : Docteur Sébastien THIBAUT

Sébastien THIBAUT se connecte à la CSOS en visioconférence.

François VALLI accueille le Docteur Sébastien THIBAUT et rappelle les règles d'audition.

Sébastien THIBAUT présente la poursuite de l'autorisation dans deux mentions, à commencer par la chirurgie digestive dans laquelle l'établissement n'a pas atteint le seuil sur l'exercice précédent. En effet, l'équipe de chirurgie viscérale a été impactée par deux longues maladies et le service fonctionne grâce à des remplaçants depuis six mois, mais l'équipe est en phase de reconstitution et l'établissement a plusieurs candidats en lice. L'établissement fait partie d'un GHT dont l'hôpital central se trouve à Avignon et avec lequel l'équipe souhaiterait pouvoir poursuivre sa collaboration pour le digestif.

Concernant l'urologie, l'établissement n'atteint pas non plus les seuils, mais a prévu le recrutement d'un praticien hospitalier et d'un assistant à partir du mois de juin. L'hôpital d'Orange avait été impacté par le départ de son urologue au mois d'octobre 2024, sachant qu'il n'y a aucune offre publique sur le territoire de Vaucluse en urologie. En conséquence ils aimeraient conserver leur autorisation en oncologie.

Interventions après l'audition (question au promoteur) :

François VALLI distribue la parole.

Élodie CRETEL-DURAND explique que l'établissement pouvait difficilement atteindre les seuils en urologie puisqu'il ne disposait de toute façon pas d'autorisation dans cette spécialité. Il s'agit d'une nouvelle demande déposée par l'établissement.

Sébastien THIBAUT l'ignorait. Il est arrivé dans l'établissement en juillet et est chef de pôle depuis le mois de novembre. L'équipe fonde beaucoup d'espoirs sur cette autorisation. Le Dr Sébastien THIBAUT a lui-même travaillé pendant 20 ans à l'hôpital d'Avignon et en Vaucluse, l'accès à la chirurgie oncologique en urologie est compliqué.

Marie BORDONNEAU souhaite rappeler l'avis réservé du rapporteur et invite le rapporteur à partager ce qui a motivé ces avis réservés sur cette orientation.

Élodie CRETEL-DURAND fournira des précisions lors de l'examen des dossiers en mention B4.

En l'absence d'autres interventions, François VALLI annonce que toutes les auditions prévues sont terminées et annonce le début des votes.

François VALLI remercie le Docteur Thibault

Le Dr Sébastien THIBAUT se déconnecte de la visioconférence.

BOUCHES-DU-RHONE

Mention B1 : Chirurgie oncologique viscérale et digestive complexe → (14 dossiers / 7 implantations disponibles)

Élodie CRETEL-DURAND rappelle que les services de l'ARS ont attribué les mentions B aux structures qui ont proposé les dossiers de demande le plus pertinent pour la prise en charge de la chirurgie complexe et pour sélectionner les meilleurs projets, le service a pris en compte l'activité globale en prenant les années 2019, 2022 et 2023. Conformément aux recommandations de la DGOS, les services de l'ARS

n'ont pas pris en compte les années 2020, et 2021 qui correspondaient aux années COVID. Les services ont également pris en compte le panel de pratiques thérapeutiques spécifiques proposées sur le site en lien avec la réponse aux besoins de santé. Enfin, il a été tenu compte aussi des seuils requis dans ces pratiques thérapeutiques spécifiques sur les établissements les plus pertinents. L'ARS PACA a également tenu compte de la compétence des équipes, que ce soit leur diplôme, leurs parcours, de leur robustesse en termes d'ETP/nombre de professionnels ainsi que de la continuité des soins. Tout à l'heure un promoteur a mentionné la continuité des soins, mais celle-ci est parfois mal précisée dans les dossiers. Cela inclut les astreintes opérationnelles, un repli sur site par un circuit court d'hospitalisation comme c'est demandé dans les textes. L'ARS Paca a également tenu compte de la qualité et de la diversité du plateau technique ainsi que de la qualité des dossiers au regard des dispositions transversales avec le dispositif d'annonce, l'organisation des RCP – mises en conformité avec le dernier référentiel de l'INCa datant de décembre 2023 -, le repérage et l'évaluation des besoins en soins de support ainsi que l'offre en soins de support en oncologie et le repérage de la fragilité.

L'ARS PACA a également tenu compte de l'engagement de l'établissement sur le partage sécurisé des données de santé obligatoires entre professionnels. Au regard de tous ces critères, avec un volume de séjour qui dépasse les 100 par an, les promoteurs qui se distinguent pour une mention B1 sont :

- L'Institut Paoli Calmettes,
- L'Hôpital Européen,
- L'hôpital de la Timone,
- L'Hôpital Saint-Joseph,
- L'hôpital Nord,
- L'Hôpital Privé de Provence,
- Et l'Hôpital privé La Casamance.

Parmi les autres dossiers éligibles à la mention A1, un dossier est moins robuste que les autres, c'est celui de l'Hôpital Privé Vert Coteau. En effet, il présente une activité fragile au-dessous du seuil de 30 interventions avec une équipe de quatre chirurgiens intervenant sur plusieurs établissements, ce qui peut questionner sur la continuité des soins et sur la qualité.

Dans le PRS sont privilégiés les établissements qui regroupent des équipes d'expertise, à l'inverse des établissements dont les praticiens interviennent dans plusieurs équipes. Pour l'ARS PACA, ce n'est pas forcément un gage de qualité pour un chirurgien d'intervenir sur plusieurs sites en particulier pour la qualité des soins et la continuité des soins.

Les autres dossiers provenant de l'Hôpital Privé Beauregard, la Clinique de Marignane, la Clinique Axiom, le Centre Hospitalier Intercommunal Aix-Pertuis, ou encore le Centre Hospitalier de Martigues, le Centre Hospitalier d'Arles, la Clinique Bouchard et l'Hôpital de Salon sont pertinents pour la mention A1 après appréciation des mérites respectifs des dossiers déposés.

Marie BORDONNEAU fait savoir que la Clinique Bouchard a communiqué quelques éléments à l'appui de son dossier, notamment par rapport à leur activité modérée. Il souhaitait souligner que l'activité n'était pas en dessous des seuils et que les données PMSI montraient qu'ils étaient atteints, notamment avec des données PMSI sur 2022 qui faisaient état de 51 actes, dont 33 actes hors PTS et en 2023, de 47 actes, dont 36 hors PTS. En 2024, l'activité s'inscrit aussi largement dans cette dynamique de progression. En outre, l'établissement dispose de plateaux techniques liés à des interventions relevant de la mention B1. Ils s'inscrivent dans cette dynamique d'activité et c'est dans cette logique qu'ils ont souhaité se positionner sur cette mention B1.

Élodie CRETEL-DURAND a effectivement précisé que cet établissement n'avait pas atteint les seuils en A1, car son activité globale est de 36 actes annuels. L'ARS PACA ne prend en compte que l'activité qui ne concerne pas les PTS. Aussi, en définitive, son activité s'élève à 26 actes en mention A1.

Marie BORDONNEAU (difficilement audible) précise que les données PMSI communiquées par l'établissement et dont elle a connaissance sont de 47 actes au global, 36 hors PTS et 15 actes PTS. Il semblerait qu'il y ait un écart entre les différentes sources.

Élodie CRETEL-DURAND vérifiera donc ce point.

Marie BORDONNEAU indique, pour les années 2022 et 2023, qu'il y a des écarts par rapport à ces chiffres d'activité et assure que la distinction PTS/hors PTS a bien été comprise et que ses sources font état de chiffres différents.

François VALLI lit les éventuels liens d'intérêt pour l'examen des mentions B1 dans les Bouches-du-Rhône : Caroline CHASSIN et Guy REY, notamment par rapport à la demande déposée par le Centre Hospitalier Intercommunal Aix-Pertuis doivent sortir de la salle.

Guy REY affirme qu'il n'a pas de lien d'intérêt direct car il est représentant des usagers et n'a pas de fonction au sein de l'établissement.

François VALLI assure que si Guy REY assure une fonction au sein de l'établissement, il ne peut pas participer ni aux débats ni aux votes concernant le Centre Hospitalier Intercommunal Aix-Pertuis – CHIAP.

Guy REY demande s'il doit quitter la réunion uniquement pour le dossier du Centre Hospitalier Intercommunal Aix-Pertuis.

François VALLI rappelle les règles relatives aux conflits d'intérêts. L'appréciation du lien d'intérêt s'évalue au regard de l'examen de la mention. Si quelqu'un participe ou a un lien quelconque avec un des établissements qui se trouve en concurrence dans l'examen de la mention, il doit sortir.

D'après les documents en sa possession et étant donné que le Centre Hospitalier Intercommunal Aix-Pertuis a déposé une demande pour une autorisation en mention B1 et A1, Guy REY ne peut participer à aucun des débats de la mention B1 et A1. Guy REY ne peut pas participer ni être présent lors des débats à chaque fois que l'établissement qu'il représente est candidat. Or, il est candidat à toutes les mentions.

Guy REY demande confirmation de savoir s'il doit sortir pour tout le département 13.

François VALLI confirme à Guy REY qu'il doit sortir et ne participer ni aux débats ni aux votes chaque fois que l'établissement qu'il représente est candidat et se trouve en concurrence avec d'autres établissements pour une mention donnée. Le CHIAP est candidat pour la mention B1, A1, A2... vous ne pouvez donc siéger.

Stéphanie GATHION confirme que Guy REY doit seulement s'absenter pour les débats portant sur les Bouches-du-Rhône.

Guy REY demande quand les dossiers des départements du Var et du Vaucluse seront examinés.

François VALLI suppose que ces dossiers seront examinés dans l'après-midi.

Guy REY excusé pour l'après-midi souhaite donner sa procuration.

François VALLI répond que Guy REY peut donner sa procuration pour l'après-midi, quand il pourrait siéger au sein de la CSOS.

Guy REY donne sa procuration à Pierre-François GASCO-FINIDORI si possible.

François VALLI en prend acte et rappelle les membres qui ne peuvent pas participer aux débats : Madame CHASSIN, Guy REY et Michel GALEON.

Élodie CRETEL-DURAND apporte des réponses à Marie BORDONNEAU : les chiffres annoncés, concernant la Clinique Bouchard, sont corrects, il s'agit d'une analyse moyenne de 2019, 2022, 2023. On compte effectivement 36 actes au global, mais sans la pratique thérapeutique spécifique, de 10 actes, le nombre d'interventions est effectivement de 26. En 2022, ils avaient effectivement atteint le seuil de 30, mais ils ont rebaisé en 2023 soit 24 en chirurgie non complexe. En résumé, les seuils ne sont pas atteints pour la mention A1 pour la Clinique Bouchard.

Marie BORDONNEAU dispose de chiffres communiqués par l'établissement.

Élodie CRETEL-DURAND se base sur les données PMSI fournies par le service études et statistiques de l'ARS PACA.

François VALLI annonce le premier vote.

Mention B1

2025 A 021	EJ : ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE MARSEILLE DIRECTION GENERALE 80 rue Brochier 13005 MARSEILLE ET : HOPITAL NORD Chemin des Bourrely 13015 MARSEILLE	FINESS EJ : 130786049 FINESS ET : 130780521
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 26
Favorables : 23
Défavorable : 1
Abstentions : 2

Avis de la CSOS : favorable

Mention B1

2025 A 023	EJ : ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE MARSEILLE DIRECTION GENERALE 80 rue Brochier 13005 MARSEILLE ET : HOPITAL TIMONE 264 rue Saint-Pierre 13005 MARSEILLE	FINESS EJ : 130786049 FINESS ET : 130783293
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 26
Favorables : 23
Défavorable : 1
Abstentions : 2

Avis de la CSOS : favorable

Mention B1

2025 A 024	EJ & ET : HOPITAL PRIVE MARSEILLE BEAUREGARD VERT COTEAU 12 impasse du Lido 13012 MARSEILLE	FINESS EJ : 130038847 FINESS ET : 130784713
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 27
Favorables : 5
Défavorables : 15
Abstentions : 7

Avis de la CSOS : défavorable – faiblesse de l'activité avec seuils non atteints pour certaines PTS – équipe intervenant sur 3 établissements.

François VALLI indique que les arguments avancés par le rapporteur seront repris pour justifier l'avis défavorable.

Mention B1

2025 A 025	EJ & ET : HOPITAL PRIVE MARSEILLE VERT COTEAU BEAUREGARD 96 avenue des Caillols 13012 MARSEILLE	FINESS EJ : 130002249 FINESS ET : 130785678
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 27
Favorable : 5
Défavorable : 16
Abstentions : 6

Avis de la CSOS : défavorable – faiblesse de l'activité avec seuils non atteints pour la mention A1, pas de pluridisciplinarité, équipe intervenant sur 3 établissements.

Mention B1

2025 A 026	EJ : INFIRMERIE PROTESTANTE HOPITAL AMBROISE PARE HOPITAL EUROPEEN 6 rue Désirée Clary 13003 MARSEILLE ET : HOPITAL EUROPEEN 6 rue Désirée Clary 13003 MARSEILLE	FINESS EJ : 130002157 FINESS ET : 130043664
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 26
Favorables : 23
Défavorable : 1
Abstentions : 2

Avis de la CSOS : favorable

Mention B1

2025 A 027	EJ & ET : CLINIQUE BOUCHARD 77 rue du Docteur Escat 13006 MARSEILLE	FINESS EJ : 130001415 FINESS ET : 130783327
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 27
Favorables : 10
Défavorables : 12
Abstentions : 5

Avis de la CSOS : défavorable – activité modérée, seuils non atteints si A1

Mention B1

2025 A 028	EJ : ASSOCIATION HOPITAL SAINT JOSEPH 26 boulevard de Louvain 13008 MARSEILLE ET : HOPITAL SAINT JOSEPH 26 boulevard de Louvain 13008 MARSEILLE	FINESS EJ : 130014228 FINESS ET : 130785652
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 26
Favorables : 23
Défavorable : 0
Abstentions : 3

Avis de la CSOS : favorable

Mention B1

2025 A 029	EJ & ET : INSTITUT PAOLI CALMETTES 232 boulevard de Sainte-Marguerite 13009 MARSEILLE	FINESS EJ : 130784127 FINESS ET : 130001647
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 25
Favorable : 23
Défavorable : 1
Abstention : 1

Avis de la CSOS : favorable

Mention B1

2025 A 030	EJ & ET : CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AIX PERTUIS Avenue des Tamaris 13616 AIX EN PROVENCE	FINESS EJ : 130041916 FINESS ET : 130000409
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 27
Favorables : 14
Défavorables : 3
Abstentions : 10

Avis de la CSOS : favorable

Mention B1

2025 A 031	EJ : SOREVIE GAM 21 avenue Alfred Capus 13097 AIX EN PROVENCE ET : CLINIQUE AXIUM 21 avenue Alfred Capus 13097 AIX EN PROVENCE	FINESS EJ : 130007362 FINESS ET : 130810740
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 27
Favorables : 12
Défavorables : 13 (dont la voix prépondérante du président)
Abstentions : 3

Avis de la CSOS : défavorable – faiblesse de l'équipe composée de 2 chirurgiens à temps partiel, activité modérée, pas de pluridisciplinarité avec un chirurgien thoracique.

Christophe BARCELO s'interroge de savoir pourquoi seuls les avis défavorables sont justifiés et non pas les avis favorables. Et indique que tous les avis défavorables jusqu'à présent n'ont pas été justifiés.

François VALLI lui précise que les avis défavorables sont justifiés. Il explique qu'à titre personnel, puisque sa voix prépondérante permet de départager le vote, il est plutôt favorable à une mention A1 et non B1 pour cet établissement.

Christophe BARCELO remarque que les autres votes défavorables n'ont pas fait l'objet d'explications non plus.

François VALLI répond que, pour les autres dossiers ayant fait l'objet d'avis défavorables, les argumentaires mentionneront explicitement les appréciations formulées par le rapporteur.

Élodie CRETEL-DURAND demande si Christophe BARCELO a reçu les tableaux adressés aux membres de la CSOS pour chaque mention et chaque département.

Christophe BARCELO les a effectivement reçus. Il souhaitait simplement savoir comment étaient justifiés les avis défavorables.

Élodie CRETEL-DURAND indique la dernière colonne à droite, où se trouve la justification du rapporteur.

François VALLI souligne que le rapporteur avait effectivement mentionné un avis favorable pour la mention A1 concernant le dernier dossier sur lequel il vient de voter défavorablement pour une mention B1.

Mention B1

2025 A 032	EJ & ET : POLYCLINIQUE DU PARC RAMBOT HOPITAL PRIVE DE PROVENCE 235 allée Nicolas de Staël 13595 AIX EN PROVENCE	FINESS EJ : 130002447 FINESS ET : 130786361
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 27
Favorables : 15
Défavorables : 10
Abstentions : 2

Avis de la CSOS : favorable

Mention B1

2025 A 033	EJ & ET : HOPITAL DU PAYS SALONNAIS 207 avenue Julien Fabre 13658 SALON DE PROVENCE	FINESS EJ : 130782634 FINESS ET : 130001225
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 25
Favorables : 14
Défavorables : 6
Abstentions : 5

Avis de la CSOS : favorable

Mention B1

2025 A 034	EJ & ET : HOPITAL PRIVE LA CASAMANCE 33 boulevard des Farigoules 13675 AUBAGNE	FINESS EJ : 130000599 FINESS ET : 130781479
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 25
Favorable : 13
Défavorables : 8
Abstentions : 4

Avis de la CSOS : favorable

Mention B1

2025 A 035	EJ & ET : CENTRE HOSPITALIER D'ARLES JOSEPH IMBERT Quartier Fourchon 13637 ARLES	FINESS EJ : 130789274 FINESS ET : 130002827
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 25
Favorables : 16
Défavorables : 3
Abstentions : 6

Avis de la CSOS : favorable

Mention A1 : Chirurgie oncologique viscérale et digestive → (14 dossiers / 9 implantations disponibles dont 1 implantation pour l'Hôpital d'Instruction des Armées)

Mention A1

2025 A 024	EJ & ET : HOPITAL PRIVE MARSEILLE BEAUREGARD VERT COTEAU 12 impasse du Lido 13012 MARSEILLE	FINESS EJ : 130038847 FINESS ET : 130784713
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 27
Favorables : 15
Défavorables : 6
Abstentions : 6

Avis de la CSOS : favorable

Mention A1

2025 A 025	EJ & ET : HOPITAL PRIVE MARSEILLE VERT COTEAU BEAUREGARD 96 avenue des Caillols 13012 MARSEILLE	FINESS EJ : 130002249 FINESS ET : 130785678
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 25
Favorables : 7
Défavorables : 14
Abstentions : 4

Avis de la CSOS : défavorable – faiblesse de l'activité avec seuils non atteints pour la mention A1, pas de pluridisciplinarité, Equipe intervenant sur 3 établissements.

Cécile CAM-SCIALESI remarque que le logiciel visiovote dysfonctionne et procède à une mise à jour.

François VALLI précise que les services de l'Agence procèdent aux calculs d'ajustement sur le visiovote en tenant compte des changements de procurations.

Les services de l'Agence constatent que le visiovote ne prend pas en compte la procuration de Pierre-François GASCO-FINIDORI qui représente Guy REY

François VALLI suggère d'ajouter ce vote à la main.

Florence ARNOUX rappelle que Guy REY n'a pas pu siéger parce qu'il était membre du comité des usagers de l'établissement d'Aix-Pertuis. Il ne peut de toute façon pas voter et sa procuration ne peut pas être prise en compte, pour l'ensemble des dossiers concurrents.

Stéphanie GATHION en convient.

Pierre-François GASCO-FINIDORI assure qu'il n'a pas utilisé la procuration qui lui a été remise par Guy REY.

Mention A1

2025 A 026	EJ : INFIRMERIE PROTESTANTE HOPITAL AMBROISE PARE HOPITAL EUROPEEN 6 rue Désirée Clary 13003 MARSEILLE ET : HOPITAL EUROPEEN 6 rue Désirée Clary 13003 MARSEILLE	FINESS EJ : 130002157 FINESS ET : 130043664
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 27
Favorables : 24
Défavorable : 1
Abstentions : 2

Avis de la CSOS : favorable

Mention A1

2025 A 027	EJ & ET : CLINIQUE BOUCHARD 77 rue du Docteur Escat 13006 MARSEILLE	FINESS EJ : 130001415 FINESS ET : 130783327
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 25
Favorables : 20
Défavorable : 1
Abstentions : 4

Avis de la CSOS : favorable

Mention A1

2025 A 028	EJ : ASSOCIATION HOPITAL SAINT JOSEPH 26 boulevard de Louvain 13008 MARSEILLE ET : HOPITAL SAINT JOSEPH 26 boulevard de Louvain 13008 MARSEILLE	FINESS EJ : 130014228 FINESS ET : 130785652
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 25
Favorable : 23
Défavorable : 0
Abstentions : 2

Avis de la CSOS : favorable

Mention A1

2025 A 029	EJ & ET : INSTITUT PAOLI CALMETTES 232 boulevard de Sainte-Marguerite 13009 MARSEILLE	FINESS EJ : 130784127 FINESS ET : 130001647
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 27
Favorables : 26
Défavorable : 0
Abstention : 1

Avis de la CSOS : favorable

Mention A1

2025 A 030	EJ & ET : CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AIX PERTUIS Avenue des Tamaris 13616 AIX EN PROVENCE	FINESS EJ : 130041916 FINESS ET : 130000409
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 26
favorables : 19
Défavorable : 1
Abstentions : 6

Avis de la CSOS : favorable

Mention A1

2025 A 031	EJ : SOREVIE GAM 21 avenue Alfred Capus 13097 AIX EN PROVENCE ET : CLINIQUE AXIUM 21 avenue Alfred Capus 13097 AIX EN PROVENCE	FINESS EJ : 130007362 FINESS ET : 130810740
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 27
Favorables : 22
Défavorables : 2
Abstentions : 3

Avis de la CSOS : favorable

Mention A1

2025 A 032	EJ & ET : POLYCLINIQUE DU PARC RAMBOT HOPITAL PRIVE DE PROVENCE 235 allée Nicolas de Staël 13595 AIX EN PROVENCE	FINESS EJ : 130002447 FINESS ET : 130786361
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 27
Favorables : 23
Défavorable : 1
Abstentions : 3

Avis de la CSOS : favorable

Mention A1

2025 A 033	EJ & ET : HOPITAL DU PAYS SALONNAIS 207 avenue Julien Fabre 13658 SALON DE PROVENCE	FINESS EJ : 130782634 FINESS ET : 130001225
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 26
Favorables : 20
Défavorables : 2
Abstentions : 4

Avis de la CSOS : favorable

Mention A1

2025 A 034	EJ & ET : HOPITAL PRIVE LA CASAMANCE 33 boulevard des Farigoules 13675 AUBAGNE	FINESS EJ : 130000599 FINESS ET : 130781479
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 27
Favorables : 23
Défavorable : 1
Abstentions : 3

Avis de la CSOS : favorable

Mention A1

2025 A 035	EJ & ET : CENTRE HOSPITALIER D'ARLES JOSEPH IMBERT Quartier Fourchon 13637 ARLES	FINESS EJ : 130789274 FINESS ET : 130002827
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 26
favorables : 19
Défavorable : 1
Abstentions : 6

Avis de la CSOS : favorable

Mention A1

2025 A 036	EJ & ET : CENTRE HOSPITALIER DE MARTIGUES 3 boulevard des Rayettes 13698 MARTIGUES	FINESS EJ : 130789316 FINESS ET : 130002835
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 27
Favorables : 19
Défavorables : 2
Abstentions : 6

Avis de la CSOS : favorable

Mention A1

2025 A 046	EJ & ET : CLINIQUE GENERALE DE MARIGNANE Avenue Général Raoul Salan 13700 MARIGNANE	FINESS EJ : 130000979 FINESS ET : 130782147
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 27
Favorables : 19
Défavorables : 5
Abstentions : 3

Avis de la CSOS : favorable

Henri ESCOJIDO se déconnecte de la réunion (conflit d'intérêt).

Jacques LEVRAUT demande s'il est nécessaire de voter pour les mentions A pour un établissement dans la mesure où il a déjà obtenu un avis favorable pour une mention B.

François VALLI répond qu'il faut voter tout de même. Jacques LEVRAUT peut tout à fait voter favorablement pour un dossier en mention B et s'abstenir sur le dossier d'un même établissement en mention A.

Élodie CRETEL-DURAND rappelle que concernant les mentions A2/B2, le PRS mentionne un nombre important de centres autorisés à la chirurgie carcinologique thoracique en PACA. Pour donner un ordre d'idée, il y a un centre pour 316 000 habitants, quand il n'y en a qu'un seul pour 688 000 habitants en Île-de-France et un centre pour 422 000 habitants.

Les seuils ont été augmentés dans les décrets parce qu'il est prouvé qu'une équipe qui opère plus de patients entraînera une mortalité postopératoire moindre et un article qui vient de sortir montre que les chiffres ne sont pas favorables en France. La mortalité y est plus importante qu'ailleurs.

Elodie CRETEL-DURAND se félicite de la publication de cet article, car cela confirme la volonté de l'ARS de réduire le nombre de centres pour pouvoir avoir des centres qui ont vraiment une expertise et qui seront largement au-dessus du seuil de 40 actes. Ainsi, il apparaît que les centres dont le seuil est supérieur à 70 présentent des taux de mortalité moins importants encore.

Aussi, même si les décrets ont été modérés dans l'augmentation des seuils, les études montrent que plus une équipe a de l'activité et moins elle a de mortalité. Ainsi, l'ARS PACA a procédé à cette réduction pour répondre à cette logique. En effet, l'ARS PACA souhaite véritablement diminuer le nombre de centres pour concentrer l'expertise.

Concernant le B2, même si ce n'est pas complètement scientifique, l'ARS PACA avait fait une appréciation du nombre d'actes relevant du B en PACA et ce nombre s'élevait à 143 actes et une autre appréciation a été réalisée selon le registre EPITHOR, un registre national qui recense toutes les chirurgies thoraciques au niveau national. Dans ce centre EPITHOR, la chirurgie complexe représentait 3% des actes. C'est la raison pour laquelle l'ARS n'a pas octroyé un grand nombre de mentions B2 en région.

Concernant les critères de sélection, l'ARS PACA a toujours sélectionné les dossiers en fonction de l'activité, sur les compétences des équipes, sur la qualité du plateau technique, la qualité des dossiers au regard des dispositions transversales, le dispositif d'annonce, les RCP, l'évaluation des besoins, les soins de support et l'offre en soins de support - l'évaluation des besoins en soins de support est obligatoire désormais -, le repérage de la fragilité et la continuité des soins.

Au regard de tous ces critères dans les Bouches du Rhône, le promoteur qui se distingue pour une mention B2 est l'Hôpital Nord, qui présente une activité de 454 séjours en moyenne par an. Les autres dossiers qui suivent présentent quant à eux une activité inférieure à 200 actes par an.

Parmi les autres dossiers éligibles à une autorisation en mention A2, certains dossiers sont moins robustes que d'autres. Par exemple, l'Hôpital Privé de la Casamance présente une activité en dessous des seuils, mais les services de l'ARS PACA ont apprécié des mérites respectifs. Étant donné que l'ARS PACA a diminué le nombre d'implantations, les dossiers sont plus nombreux que le nombre d'implantations et les dossiers les plus fragiles selon l'ARS PACA sont ceux qui présentent la moindre activité, même s'ils sont près des seuils. De plus, leur équipe intervient sur plusieurs sites (Hôpital Européen et Hôpital Saint-Joseph). Effectivement, chaque chirurgien intervient sur deux sites, mais l'équipe en général intervient sur trois sites. Cela représente donc une fragilité en temps de présence et en qualité de soins. De plus, leurs RCP ne sont pas conformes au référentiel de l'INCa, mais il convient de mentionner qu'ils ont affiché la volonté de se mettre en conformité.

L'Hôpital Privé Vert Coteau présente pour sa part une activité modérée, au-dessus des seuils, mais moins importante que les autres établissements. De plus, cet établissement ne compte qu'un seul chirurgien qualifié en chirurgie thoracique et celui-ci intervient sur trois établissements. Aussi, ce n'est pas un établissement que l'ARS PACA souhaite défendre dans ce contexte.

Les autres dossiers demandeurs de la mention A2 - l'Hôpital Saint-Joseph, l'Hôpital Privé Clairval, le Centre Hospitalier d'Aix, l'Hôpital Européen et l'Hôpital Privé de Provence - sont pertinents du point de vue de l'ARS PACA après appréciation des mérites respectifs des dossiers déposés sur la zone de santé.

Marie BORDONNEAU souligne le caractère restrictif du PRS sur la chirurgie thoracique en région PACA. En effet, il prévoit une diminution du nombre de mentions A2 et la prévision d'une unique implantation en B2. Cette unique implantation prive de fait les établissements de santé de la possibilité de se positionner sur cette mention alors que plusieurs opérateurs dépassent très largement les seuils d'activité fixés à 40 actes par an par l'arrêté d'avril 2022 et non pas des seuils fixés à 200 comme l'évoque Elodie CRETEL-DURAND. C'est regrettable parce que les besoins de santé dans ce domaine sont impérieux et, en plus, c'est une cause de mortalité importante sur ce cancer. Il se trouve qu'en comparaison, d'autres PRS se sont positionnés beaucoup plus largement sur ces implantations B, notamment en Auvergne-Rhône-Alpes ou par exemple le PRS Occitanie qui vient d'être récemment révisé justement pour élargir les quotas et ajouter dans la suite des discussions de la révision de ce PRS une nouvelle implantation en B2. La DGOS indique clairement sa volonté d'adopter une vision suffisamment large des OQOS de mention B puisqu'effectivement, dès lors que les promoteurs sont susceptibles de répondre aux exigences réglementaires, il faut leur laisser cette possibilité d'offrir ces mentions de recours en mentions B.

S'agissant de l'Hôpital Privé de la Casamance, sur la mention A2, il semble pertinent de souligner que l'établissement est en constante progression par rapport au seuil. Il n'est donc pas pertinent de se limiter à une vision totalement figée sur un chiffre sans prendre en compte cette tendance. Il s'agit d'adopter une vision plus dynamique de la progression de l'établissement. Concernant les seuils de 2023, l'établissement a réalisé 37 interventions en chirurgie oncologique thoracique, le positionnant près du seuil de 40 actes annuels. À cela s'ajoute le fait qu'il atteint déjà les seuils dérogatoires de 80% d'activité minimale actuelle. L'établissement s'inscrit donc dans un contexte de seuil quasiment atteint et est en constante progression.

La FHP Sud-Est tenait donc à souligner sur ce sujet également une vision restrictive de la planification, contraire à celle de la DGOS qui tendait plutôt à maintenir des autorisations de site atteignant les seuils à minima, sachant que l'établissement dispose de tous les plateaux techniques et répond aux critères de la mention A2.

Cet établissement est très impliqué dans la cancérologie, qui fait partie de son projet médical. D'ailleurs, il détient d'autres autorisations en cancérologie et une équipe y est dédiée aux soins palliatifs. Il a investi dans des plateaux techniques, dans un robot et il couvre une zone géographique comprenant Aubagne, La Ciotat, jusque dans le Var. En cela, ils respectent les critères de l'instruction stipulant que la réforme vise à trouver un équilibre entre les expertises et les soins de proximité en vue d'éviter les renoncements aux soins, les délais d'accès aux soins excessifs, etc. C'est la raison pour laquelle la FHP Sud-Est s'interrogeait sur la possibilité d'un réajustement de ces mentions A2 en lien avec cette réponse aux besoins de santé de la population sur ce territoire particulier.

Mention B2

2025 A 021	EJ : ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE MARSEILLE DIRECTION GENERALE 80 rue Brochier 13005 MARSEILLE ET : HOPITAL NORD Chemin des Bourrely 13015 MARSEILLE	FINESS EJ : 130786049 FINESS ET : 130780521
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 26
 Favorables : 23
 Défavorable : 1
 Abstentions : 2

Avis de la CSOS : favorable

Mention B2

2025 A 026	EJ : INFIRMERIE PROTESTANTE HOPITAL AMBROISE PARE HOPITAL EUROPEEN 6 rue Désirée Clary 13003 MARSEILLE ET : HOPITAL EUROPEEN 6 rue Désirée Clary 13003 MARSEILLE	FINESS EJ : 130002157 FINESS ET : 130043664
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 23
Favorables : 9
Défavorables : 10
Abstentions : 4

Avis de la CSOS : défavorable – activité au-dessus du seuil de 40 mais inférieure à 100, équipe fragile chirurgicale (1 ETP), pas de technique de CEC.

Mention B2

2025 A 028	EJ : ASSOCIATION HOPITAL SAINT JOSEPH 26 boulevard de Louvain 13008 MARSEILLE ET : HOPITAL SAINT JOSEPH 26 boulevard de Louvain 13008 MARSEILLE	FINESS EJ : 130014228 FINESS ET : 130785652
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 25
Favorables : 11
Défavorables : 9
Abstentions : 5

Avis de la CSOS : favorable

Mention B2

2025 A 038	EJ & ET : HOPITAL PRIVE CLAIRVAL 317 boulevard du Redon 13009 MARSEILLE	FINESS EJ : 130037823 FINESS ET : 130784051
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 24
Favorables : 11
Défavorables : 9
Abstentions : 4

Avis de la CSOS : favorable

Mention A2 : Chirurgie oncologique thoracique → (7 dossiers /5 implantations disponibles)

Mention A2

2025 A 025	EJ & ET : HOPITAL PRIVE MARSEILLE VERT COTEAU BEAUREGARD 96 avenue des Caillols 13012 MARSEILLE	FINESS EJ : 130002249 FINESS ET : 130785678
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 24
Favorables : 5
Défavorables : 12
Abstentions : 7

Avis de la CSOS : défavorable – activité juste au-dessus des seuils, faiblesse de l'équipe en temps de présence, un des chirurgiens intervenant sur au moins 3 établissements.

Mention A2

2025 A 026	EJ : INFIRMERIE PROTESTANTE HOPITAL AMBROISE PARE HOPITAL EUROPEEN 6 rue Désirée Clary 13003 MARSEILLE ET : HOPITAL EUROPEEN 6 rue Désirée Clary 13003 MARSEILLE	FINESS EJ : 130002157 FINESS ET : 130043664
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 24
Favorables : 20
Défavorables : 2
Abstentions : 2

Avis de la CSOS : favorable

Mention A2

2025 A 028	EJ : ASSOCIATION HOPITAL SAINT JOSEPH 26 boulevard de Louvain 13008 MARSEILLE ET : HOPITAL SAINT JOSEPH 26 boulevard de Louvain 13008 MARSEILLE	FINESS EJ : 130014228 FINESS ET : 130785652
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 25
Favorables : 24
Défavorable : 0
Abstention : 1

Avis de la CSOS : favorable

Mention A2

2025 A 030	EJ & ET : CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AIX PERTUIS Avenue des Tamaris 13616 AIX EN PROVENCE	FINESS EJ : 130041916 FINESS ET : 130000409
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 25
Favorables : 20
Défavorables : 1
Abstentions : 4

Avis de la CSOS : favorable

Mention A2

2025 A 032	EJ & ET : POLYCLINIQUE DU PARC RAMBOT HOPITAL PRIVE DE PROVENCE 235 allée Nicolas de Staël 13595 AIX EN PROVENCE	FINESS EJ : 130002447 FINESS ET : 130786361
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 25
Favorables : 21
Défavorable : 1
Abstentions : 3

Avis de la CSOS : favorable

Mention A2

2025 A 034	EJ & ET : HOPITAL PRIVE LA CASAMANCE 33 boulevard des Farigoules 13675 AUBAGNE	FINESS EJ : 130000599 FINESS ET : 130781479
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 25
Favorables : 12
Défavorables : 11
Abstentions : 2

Avis de la CSOS : favorable

Mention A2

2025 A 038	EJ & ET : HOPITAL PRIVE CLAIRVAL 317 boulevard du Redon 13009 MARSEILLE	FINESS EJ : 130037823 FINESS ET : 130784051
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 25
favorables : 23
Défavorable : 1
Abstention : 1

Avis de la CSOS : favorable

François VALLI annonce la pause méridienne, et une reprise à 14h avec la mention B3.

Renan DUBOIS remplaçait Sophie DOSTERT en matinée et il sera remplacé pendant l'après-midi par Christophe MALTOT.

La séance est suspendue de 13 heures à 14 heures.

Mention B3 : Chirurgie oncologique ORL, cervico-faciale complexe → (3 dossiers / 1 implantation disponible)

Élodie CRETEL-DURAND a déjà évoqué les critères sur lesquels l'ARS PACA se fonde pour choisir les établissements éligibles à une mention.

La particularité pour les mentions A3 et B3 tient au fait que l'ARS PACA prend en compte l'activité de chirurgie du cancer ORL, mais aussi celle de la thyroïde. Si l'activité sur la thyroïde est prédominante, l'ARS PACA aura tendance à orienter sur la mention A7 qui permet de faire de la chirurgie du cancer de la thyroïde. Les établissements ciblés sur la mention A3 doivent présenter une activité majoritaire en chirurgie du cancer ORL, et pas seulement de la thyroïde.

Au regard de tous les critères déjà présentés pour la mention B3 dans les Bouches du Rhône, une implantation pour l'Hôpital de la Conception est privilégiée, car il présente une des plus fortes activités en région PACA.

Parmi les autres dossiers éligibles à la mention A3, le dossier de l'Hôpital Privé de la Casamance est moins robuste que les autres. Il s'agit d'une nouvelle demande avec à nouveau une équipe de chirurgiens qui interviennent sur plusieurs établissements – Hôpital Privé de Clairval, Hôpital Privé de Provence, et Hôpital de la Casamance -. Cet établissement souhaite une autorisation pour la mention A3 pour permettre une proximité de prise en charge pour les patients du secteur d'Aubagne. Or, l'ARS PACA considère que l'offre est largement suffisante dans les Bouches-du-Rhône et que le besoin en mention A3 est couvert.

Les autres établissements candidatant pour une autorisation en mention A3 - l'Hôpital Privé de Provence, l'Hôpital Privé de Clairval, le Centre Hospitalier d'Aix, l'Hôpital Européen, l'Hôpital Saint-Joseph et le Centre Hospitalier de Martigues -, semblent pertinents après appréciation des mérites respectifs sur la zone de santé.

François VALLI distribue la parole.

Marie BORDONNEAU rappelle que le PRS prévoit une seule et unique implantation pour exercer la chirurgie oncologique ORL, en mention B3 dans cette zone d'implantation des Bouches-du-Rhône et que sur cette mention également, une demande a été formulée en vue d'une révision du nombre d'implantations vis-à-vis du faible nombre d'implantations qui ne répond pas forcément aux besoins de santé du territoire.

Dans les Bouches-du-Rhône, six établissements présentent des seuils d'activité supérieurs à 60 interventions par an, soit le triple des seuils requis. C'est le cas de l'Hôpital Privé Clairval qui réalise une moyenne de 124 actes par an, ou encore de l'Hôpital Privé de Provence, qui réalise en moyenne une soixantaine d'actes par an, à l'instar d'autres opérateurs aussi qui dépassent largement ces seuils.

Au-delà même des exigences de seuil, il convient de souligner que ces établissements répondent aux conditions de cette mention.

Ainsi, les interventions des promoteurs ont permis de mettre en exergue que, au-delà des plateaux techniques dont ils sont parfaitement équipés et du fait qu'ils remplissent les conditions justifiant de l'octroi d'une mention B3, ils proposent également des prises en charge spécifiques pour une chirurgie complexe, notamment tout ce qui relève de la reconstruction, et l'expertise par rapport à la chirurgie de rattrapage. Ainsi, ces établissements se sont positionnés en tant qu'établissement de recours sur ces mentions. Ils seraient donc parfaitement en mesure de répondre à ce besoin sur ces zones géographiques des Bouches-du-Rhône, qui est un bassin fortement peuplé et qui mériterait des compléments en mentions B3.

En l'état des choses, cette unique implantation de chirurgie oncologique complexe prévue dans ce département des Bouches-du-Rhône, pourtant très fortement peuplé, s'avère insuffisante pour que ces deux établissements qui ont démontré des prises en charge d'excellence, de recours et de complexité puisse répondre aux besoins de ce territoire. Là encore, la FHP Sud-Est tient à souligner que pour cette mention B3, d'autres PRS ont envisagé les choses de façon plus large et plus ample, notamment en

Auvergne-Rhône-Alpes où six implantations ont été consenties pour une zone nettement moins peuplée ou en Occitanie, ou la récente révision par avenant a élargi encore les OQOS de trois à cinq implantations. La FHP Sud-Est souhaite réitérer la nécessité d'acter le positionnement de ces établissements et de cette réévaluation des implantations sur cette mention particulière.

François VALLI remercie Marie BORDONNEAU et ouvre le vote du premier dossier 2025 A 022 AP-HM Hôpital de la Conception.

Pierre-François GASCO-FINIDORI détient une procuration qui lui a été remise par Guy REY qui apparait sur le visiovote mais indique qu'il ne peut pas voter car Guy REY est en conflit d'intérêt sur les Bouches-du-Rhône.

Stéphanie GATHION propose à Pierre-François GASCO-FINIDORI d'ajouter un vote en abstention, qui sera retiré par la suite.

François VALLI indique que l'établissement auquel Guy REY est lié n'a pas candidaté sur la mention B3, contrairement à la mention A3. Pierre-François GASCO-FINIDORI peut donc s'exprimer avec sa procuration sur la mention B3.

Mention B3

2025 A 022	EJ : ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE MARSEILLE DIRECTION GENERALE 80 rue Brochier 13005 MARSEILLE ET : HOPITAL DE LA CONCEPTION 147 boulevard Baille 13005 MARSEILLE	FINESS EJ : 130786049 FINESS ET : 130783236
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : : 21
 Favorables : 18
 Défavorable : 0
 Abstentions : 3

Avis de la CSOS : favorable

Mention B3

2025 A 032	EJ & ET : POLYCLINIQUE DU PARC RAMBOT HOPITAL PRIVE DE PROVENCE 235 allée Nicolas de Staël 13595 AIX EN PROVENCE	FINESS EJ : 130002447 FINESS ET : 130786361
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : : 20
 Favorables : 8
 Défavorables : 9 (dont la voix prépondérante du président)
 Abstentions : 4

Avis de la CSOS : défavorable – activité soutenue- au-dessus des seuils mais inférieure à 200, RCP à mettre en conformité.

Mention B3

2025 A 038	EJ & ET : HOPITAL PRIVE CLAIRVAL 317 boulevard du Redon 13009 MARSEILLE	FINESS EJ : 130037823 FINESS ET : 130784051
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 21
favorables : 9
Défavorables : 10 (dont la voix prépondérante du président)
Abstentions : 2

Avis de la CSOS : défavorable – activité moyenne au-dessus des seuils mais inférieure à 200, continuité des soins non décrite, RCP à mettre en conformité, membres de l'équipe intervenant sur plusieurs établissements.

Mention A3 : Chirurgie oncologique ORL, cervico-faciale, dont la chirurgie du cancer de la thyroïde → (7 dossiers / 7 implantations disponibles dont 1 implantation pour l'Hôpital d'Instruction des Armées)

Mention A3

2025 A 026	EJ : INFIRMERIE PROTESTANTE HOPITAL AMBROISE PARE HOPITAL EUROPEEN 6 rue Désirée Clary 13003 MARSEILLE ET : HOPITAL EUROPEEN 6 rue Désirée Clary 13003 MARSEILLE	FINESS EJ : 130002157 FINESS ET : 130043664
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 21
Favorables : 17
Défavorable : 0
Abstentions : 4

Avis de la CSOS : favorable

Mention A3

2025 A 028	EJ : ASSOCIATION HOPITAL SAINT JOSEPH 26 boulevard de Louvain 13008 MARSEILLE ET : HOPITAL SAINT JOSEPH 26 boulevard de Louvain 13008 MARSEILLE	FINESS EJ : 130014228 FINESS ET : 130785652
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 20
Favorables : 17
Défavorables : 0
Abstentions : 3

Avis de la CSOS : favorable

Mention A3

2025 A 030	EJ & ET : CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AIX PERTUIS Avenue des Tamaris 13616 AIX EN PROVENCE	FINESS EJ : 130041916 FINESS ET : 130000409
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 21
Favorables : 15
Défavorable : 0
Abstentions : 6

Avis de la CSOS : favorable

Mention A3

2025 A 032	EJ & ET : POLYCLINIQUE DU PARC RAMBOT HOPITAL PRIVE DE PROVENCE 235 allée Nicolas de Staël 13595 AIX EN PROVENCE	FINESS EJ : 130002447 FINESS ET : 130786361
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 21
Favorables : 18
Défavorable : 1
Abstentions : 2

Avis de la CSOS : favorable

Mention A3

2025 A 034	EJ & ET : HOPITAL PRIVE LA CASAMANCE 33 boulevard des Farigoules 13675 AUBAGNE	FINESS EJ : 130000599 FINESS ET : 130781479
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 21
Favorables : 8
Défavorables : 7
Abstentions : 6

Avis de la CSOS : favorable

Mention A3

2025 A 036	EJ & ET : CENTRE HOSPITALIER DE MARTIGUES 3 boulevard des Rayettes 13698 MARTIGUES	FINESS EJ : 130789316 FINESS ET : 130002835
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 21
Favorables : 15
Défavorable : 1
Abstentions : 5

Avis de la CSOS : favorable

Mention A3

2025 A 038	EJ & ET : HOPITAL PRIVE CLAIRVAL 317 boulevard du Redon 13009 MARSEILLE	FINESS EJ : 130037823 FINESS ET : 130784051
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 21
favorables : 12
Défavorable : 0
Abstentions : 9

Avis de la CSOS : favorable

Mention B4 : Chirurgie oncologique urologique complexe → (10 dossiers / 6 implantations disponibles)

Élodie CRETEL-DURAND indique les promoteurs qui se distinguent pour une mention B4 avec un volume de séjour dépassant les 100 interventions par an :

- l'Institut Paoli Calmettes,
- l'Hôpital Privé de Provence,
- l'Hôpital Européen,
- l'Hôpital de la Conception,
- l'Hôpital Saint-Joseph
- et l'Hôpital Nord.

Six implantations sont disponibles. Concernant les autres dossiers éligibles à une autorisation en mention A4, deux nouvelles demandes ont été formulées. La première concerne l'Hôpital Privé Vert Coteau Beauregard, où une équipe déjà présente souhaite étendre son activité. Il n'y a pas de besoin supplémentaire pour cette mention A4 à Marseille, car l'ARS PACA cherche à promouvoir des pôles d'excellence avec plusieurs modalités de traitement du cancer, y compris pour la chirurgie avec plusieurs mentions, ce qui n'est pas le cas de cet établissement.

La deuxième demande provient du Centre Hospitalier de Martigues, qui souhaite élargir son offre en ajoutant la chirurgie digestive, mammaire et ORL, ainsi que le traitement médicamenteux systémique du cancer. L'équipe de trois chirurgiens collabore avec l'Hôpital Nord. Aucune implantation supplémentaire en A4 n'est prévue, car il n'y a pas de besoin supplémentaire dans les Bouches-du-Rhône. Cet établissement est en concurrence avec d'autres établissements fragiles.

Parmi les établissements fragiles pour cette mention, on trouve le GCS Jeanne d'Arc, avec une activité inférieure à 80% du seuil, 16 séjours par an en moyenne, la Clinique Vignoli, qui dépasse les seuils, mais ne présente qu'une autorisation de chirurgie carcinologique urologique, et la Clinique Générale de

Marignane, qui dépasse les seuils avec deux ETP de chirurgien, mais nécessite de mettre ses RCP en conformité. La situation est délicate avec des établissements fragiles qui répondent toutefois aux critères pour la mention A4. La demande émise par Martigues semble pertinente, mais il faut attendre l'avis de la CSOS.

Marie BORDONNEAU relève que le besoin est couvert sur ce territoire grâce à trois établissements déjà autorisés et répondant aux exigences de seuil, comme la Clinique de Marignane, où les seuils sont dépassés avec 37 interventions en moyenne par an et cinq praticiens pour deux ETP. Cette situation est comparable à celle d'autres dossiers ciblés pour une orientation A4.

La Clinique Vignoli dépasse également les seuils, avec 34 actes en moyenne et une équipe de trois praticiens.

En ce qui concerne le GCS de la Clinique Jeanne d'Arc, une particularité a été signalée. En effet, les séjours comptabilisés pour l'année 2019 affichaient une moyenne de 0, ce qui pourrait être dû à un problème de comptabilisation lié au changement de statut de l'établissement. Auparavant, ce n'était pas le GCS, mais la clinique qui devait réaliser l'activité.

Cela pourrait expliquer une différence dans le décompte des séjours pour cette année-là, d'où la nécessité d'examiner de manière plus précise ce point pour cet établissement, qui lui aussi présente une situation particulière de seuil quasi atteint et de dépassement de toute façon de l'activité dérogatoire de 80%.

Comme déjà souligné, le PRS a diminué ses implantations, ce qui traduit donc que le besoin est couvert et donc la nécessité de privilégier les réautorizations avec des établissements dont les seuils sont inscrits dans une activité avec des filières, des prises en charge des patients et des praticiens engagés. Il ressort aussi de l'instruction de 2022, l'idée que les ARS ont à s'inscrire en lien avec les démarches d'accompagnement des établissements qui sont d'ores et déjà autorisés, d'où l'octroi de dispositions transitoires qui leur permettront tout à fait de se mettre en conformité sur quelques points en écart sachant qu'ils disposent de deux ans pour se mettre en conformité et d'une dérogation de seuil à 80% de l'objectif. Il s'agit de privilégier des opérateurs déjà autorisés, et de ne pas déstabiliser des filières existantes.

Florence ARNOUX souligne que la réforme des autorizations vise à renforcer la qualité de la prise en charge, la sécurité et le respect des seuils d'activité. Bien qu'il s'agisse de nouvelles activités, celles-ci sont déjà pratiquées, mais elles sont simplement déplacées de Martigues à l'Hôpital Nord. Or, l'activité réalisée à l'Hôpital Nord par le Centre Hospitalier de Martigues reste largement en deçà de ce qui pourrait être accompli, en raison des contraintes liées au bloc opératoire de l'Hôpital Nord et aux délais évoqués précédemment.

Concernant l'activité de l'établissement de Martigues réalisée à l'Hôpital Nord, celle-ci fait état de :

- 37 actes en 2022,
- 32 en 2023,
- et 39 en 2024.

C'est un volume supérieur à celui des autres établissements concurrents sur le territoire. Cela doit être souligné, en précisant qu'il existe une obligation d'avoir des RCP régulières et autres exigences similaires. La réflexion sur les territoires suit une logique cohérente, en reconnaissant que certaines activités existent déjà, mais qu'une réautorization doit être envisagée seulement lorsque l'on a la certitude d'une activité solide, soutenue par une équipe territoriale complète et toute la filière.

Un point est soulevé concernant la coopération du GCS Clinique Jeanne d'Arc. Bien que cette coopération soit principalement portée par le secteur privé, la FHF vote favorablement pour ce dossier. Cela reflète leur volonté de soutenir les coopérations public-privé lorsqu'elles fonctionnent bien, même si l'activité reste légèrement en dessous des seuils. Cela constitue un véritable défi, mais l'objectif est de trouver une solution permettant soit d'autoriser tous les établissements, soit de regrouper les autorizations sur des territoires.

En conclusion, la demande de l'Hôpital de Martigues, comme l'indique le rapporteur, est un dossier solide. Ce n'est pas un dossier improvisé, mais un projet réfléchi, qui ne résulte pas simplement d'une réaffectation d'activité sans autorization sur le territoire. Il s'agit d'une demande sérieuse et conséquente.

Mention B4

2025 A 021	EJ : ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE MARSEILLE DIRECTION GENERALE 80 rue Brochier 13005 MARSEILLE ET : HOPITAL NORD Chemin des Bourrely 13015 MARSEILLE	FINESS EJ : 130786049 FINESS ET : 130780521
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 21
favorables : 18
Défavorable : 0
Abstentions : 3

Avis de la CSOS : favorable

Mention B4

2025 A 022	EJ : ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE MARSEILLE DIRECTION GENERALE 80 rue Brochier 13005 MARSEILLE ET : HOPITAL DE LA CONCEPTION 147 boulevard Baille 13005 MARSEILLE	FINESS EJ : 130786049 FINESS ET : 130783236
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 21
favorables : 17
Défavorable : 0
Abstentions : 3

Avis de la CSOS : favorable

Mention B4

2025 A 024	EJ & ET : HOPITAL PRIVE MARSEILLE BEAUREGARD VERT COTEAU 12 impasse du Lido 13012 MARSEILLE	FINESS EJ : 130038847 FINESS ET : 130784713
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 20
Favorables : 3
Défavorables : 9
Abstentions : 8

Avis de la CSOS : défavorable – activité modérée au-dessus des seuils, nécessité de mise en conformité des RCP, aucune précision sur la pluridisciplinarité, pas d'engagement pour une mission de recours et d'expertise.

Mention B4

2025 A 026	EJ : INFIRMERIE PROTESTANTE HOPITAL AMBROISE PARE HOPITAL EUROPEEN 6 rue Désirée Clary 13003 MARSEILLE ET : HOPITAL EUROPEEN 6 rue Désirée Clary 13003 MARSEILLE	FINESS EJ : 130002157 FINESS ET : 130043664
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 21
Favorables : 12
Défavorable : 0
Abstentions : 9

Avis de la CSOS : favorable

Mention B4

2025 A 028	EJ : ASSOCIATION HOPITAL SAINT JOSEPH 26 boulevard de Louvain 13008 MARSEILLE ET : HOPITAL SAINT JOSEPH 26 boulevard de Louvain 13008 MARSEILLE	FINESS EJ : 130014228 FINESS ET : 130785652
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 20
favorables : 18
Défavorable : 0
Abstention : 2

Avis de la CSOS : favorable

Mention B4

2025 A 029	EJ & ET : INSTITUT PAOLI CALMETTES 232 boulevard de Sainte-Marguerite 13009 MARSEILLE	FINESS EJ : 130784127 FINESS ET : 130001647
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 20
Favorables : 19
Défavorable : 0
Abstention : 1

Avis de la CSOS : favorable

Mention B4

2025 A 030	EJ & ET : CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AIX PERTUIS Avenue des Tamaris 13616 AIX EN PROVENCE	FINESS EJ : 130041916 FINESS ET : 130000409
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 20
favorables : 14
Défavorables : 2
Abstentions : 4

Avis de la CSOS : favorable

Mention B4

2025 A 031	EJ : SOREVIE GAM 21 avenue Alfred Capus 13097 AIX EN PROVENCE ET : CLINIQUE AXIUM 21 avenue Alfred Capus 13097 AIX EN PROVENCE	FINESS EJ : 130007362 FINESS ET : 130810740
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 20
Favorables : 8
Défavorables : 10
Abstentions : 2

Avis de la CSOS : défavorable – activité soutenue au-dessus du seuil, pas de précisions sur l'organisation des RCP de recours, RCP à mettre en conformité

Mention B4

2025 A 032	EJ & ET : POLYCLINIQUE DU PARC RAMBOT HOPITAL PRIVE DE PROVENCE 235 allée Nicolas de Staël 13595 AIX EN PROVENCE	FINESS EJ : 130002447 FINESS ET : 130786361
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 18
Favorables : 9
Défavorables : 6
Abstentions : 3

Avis de la CSOS : favorable

Mention B4

2025 A 034	EJ & ET : HOPITAL PRIVE LA CASAMANCE 33 boulevard des Farigoules 13675 AUBAGNE	FINESS EJ : 130000599 FINESS ET : 130781479
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 20
Favorables : 8
Défavorables : 10
Abstentions : 2

Avis de la CSOS : défavorable – équipe fragile avec 1 ETP de chirurgien, chirurgiens intervenant sur 3 sites, RCP à mettre en conformité.

Mention A4 : Chirurgie oncologique urologique → (13 dossiers / 7 implantations disponibles)

Marie BORDONNEAU demande à l'ARS PACA si Henri ESCOJIDO ne devrait pas être connecté. Il n'était en conflit que sur la mention A3.

Pour François VALLI, il n'est pas en conflit d'intérêts ni sur la mention A4 ni sur la mention B4.

Marie BORDONNEAU indique que Henri ESCOJIDO n'est plus en conflit d'intérêt sur les mentions B4 et A4.

Cécile CAM-SCIALESI et Stéphanie GATHION indiquent que les services de l'ARS PACA ont essayé de le joindre pour qu'il se reconnecte, mais celui-ci n'a pas répondu.

Marie BORDONNEAU essaye de le joindre.

Étant donné qu'Henri ESCOJIDO ne détenait pas de procuration, François VALLI en conclut que cela n'aurait pas changé les résultats des votes.

Cécile CAM-SCIALESI lui demandera de communiquer ses choix de vote afin de le comptabiliser.

Marie BORDONNEAU vient de l'avoir au téléphone. Henri ESCOJIDO a confirmé qu'il attendait un appel pour se connecter de nouveau. Il devrait se trouver dans la salle d'attente de la visioconférence.

François VALLI indique qu'il ne s'y trouve pas. Les services de l'ARS PACA tentent de le contacter de nouveau.

Cécile CAM-SCIALESI indique qu'Henri ESCOJIDO rencontre des problèmes de connexion.

François VALLI propose d'ouvrir le vote puis de recueillir le vote d'Henri ESCOJIDO oralement.

Mention A4

2025 A 024	EJ & ET : HOPITAL PRIVE MARSEILLE BEAUREGARD VERT COTEAU 12 impasse du Lido 13012 MARSEILLE	FINESS EJ : 130038847 FINESS ET : 130784713
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 20
Favorables : 4
Défavorables : 11
Abstentions : 5

Avis de la CSOS : défavorable

Mention A4

2025 A 025	EJ & ET : HOPITAL PRIVE MARSEILLE VERT COTEAU BEAUREGARD 96 avenue des Caillols 13012 MARSEILLE	FINESS EJ : 130002249 FINESS ET : 130785678
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 22
Favorables : 2
Défavorables : 14
Abstentions : 6

Avis de la CSOS : défavorable – souhaite étendre son activité de chirurgie carcinologique urologique sur l'HP Vert Coteau, équipe partagée avec HP Beauregard, besoin de santé couvert sur Marseille.

Henri ESCOJIDO a réussi à se connecter, cependant sa voix sera comptabilisé manuellement car le vote était déjà ouvert.

François VALLI annonce à Henri ESCOJIDO que les services de l'ARS PACA comptabiliseront à la main ses votes pour les dossiers présentés pour la mention B4.

Mention A4

2025 A 026	EJ : INFIRMERIE PROTESTANTE HOPITAL AMBROISE PARE HOPITAL EUROPEEN 6 rue Désirée Clary 13003 MARSEILLE ET : HOPITAL EUROPEEN 6 rue Désirée Clary 13003 MARSEILLE	FINESS EJ : 130002157 FINESS ET : 130043664
------------	---	--

Henri ESCOJIDO a accès au visiovote pour le dossier 026.

M. le président fait passer au vote :

Votants : 20
Favorables : 17
Défavorable : 0
Abstentions : 3

Avis de la CSOS : favorable

Mention A4

2025 A 028	EJ : ASSOCIATION HOPITAL SAINT JOSEPH 26 boulevard de Louvain 13008 MARSEILLE ET : HOPITAL SAINT JOSEPH 26 boulevard de Louvain 13008 MARSEILLE	FINESS EJ : 130014228 FINESS ET : 130785652
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 20
Favorables : 18
Défavorable : 0
Abstentions : 2

Avis de la CSOS : favorable

Mention A4

2025 A 029	EJ & ET : INSTITUT PAOLI CALMETTES 232 boulevard de Sainte-Marguerite 13009 MARSEILLE	FINESS EJ : 130784127 FINESS ET : 130001647
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 21
Favorable : 20
Défavorable : 0
Abstention : 1

Avis de la CSOS : favorable

Mention A4

2025 A 030	EJ & ET : CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AIX PERTUIS Avenue des Tamaris 13616 AIX EN PROVENCE	FINESS EJ : 130041916 FINESS ET : 130000409
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 20
favorables : 14
Défavorables : 0
Abstention : 6

Avis de la CSOS : favorable

Mention A4

2025 A 031	EJ : SOREVIE GAM 21 avenue Alfred Capus 13097 AIX EN PROVENCE ET : CLINIQUE AXIUM 21 avenue Alfred Capus 13097 AIX EN PROVENCE	FINESS EJ : 130007362 FINESS ET : 130810740
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 21
Favorables : 17
Défavorable : 1
Abstentions : 3

Avis de la CSOS : favorable

Mention A4

2025 A 032	EJ & ET : POLYCLINIQUE DU PARC RAMBOT HOPITAL PRIVE DE PROVENCE 235 allée Nicolas de Staël 13595 AIX EN PROVENCE	FINESS EJ : 130002447 FINESS ET : 130786361
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 20
Favorables : 17
Défavorable : 0
Abstentions : 3

Avis de la CSOS : favorable

Mention A4

2025 A 034	EJ & ET : HOPITAL PRIVE LA CASAMANCE 33 boulevard des Farigoules 13675 AUBAGNE	FINESS EJ : 130000599 FINESS ET : 130781479
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 21
Favorables : 9
Défavorables : 2
Abstentions : 10

Avis de la CSOS : favorable

Mention A4

2025 A 036	EJ & ET : CENTRE HOSPITALIER DE MARTIGUES 3 boulevard des Rayettes 13698 MARTIGUES	FINESS EJ : 130789316 FINESS ET : 130002835
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Les abstentions ont été vérifiées car le visiovote affichait 6 et non 5.

Votants : 21
Favorables : 10
Défavorables : 5
Abstentions : 5

Avis de la CSOS : favorable

Mention A4

2025 A 037	EJ & ET : CLINIQUE VIGNOLI 114 avenue Paul Bourret 13300 SALON DE PROVENCE	FINESS EJ : 130001233 FINESS ET : 130782675
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 20
Favorables : 6
Défavorables : 10
Abstentions : 4

Avis de la CSOS : défavorable – activité modérée, équipe intervenant sur plusieurs établissements, RCP à mettre en conformité.

Henri ESCOJIDO fait remarquer qu'il s'affiche 5 abstentions sur l'application visiovote de son téléphone sur lequel apparaissent les résultats.

Les services de l'Agence lui confirment qu'un décalage existe en raison de la non-comptabilisation de la procuration de Guy REY (en situation de conflit d'intérêts) attribuée à Pierre-François GASCO-FINIDORI.

Mention A4

2025 A 039	EJ & ET : GCS CLINIQUE JEANNE D'ARC 7 rue Nicolas Saboly 13200 ARLES	FINESS EJ : 130050891 FINESS ET : 130050917
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 20
Favorables : 15
Défavorable : 1
Abstentions : 4

Avis de la CSOS : favorable

Mention A4

2025 A 046	EJ & ET : CLINIQUE GENERALE DE MARIIGNANE Avenue Général Raoul Salan 13700 MARIIGNANE	FINESS EJ : 130000979 FINESS ET : 130782147
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 22
Favorables : 7
Défavorables : 8
Abstentions : 7

Avis de la CSOS : défavorable

Élodie CRETEL-DURAND souligne qu'il a été compliqué de proposer des mentions B5, car certains établissements disposent d'équipes très performantes, tant dans le public que dans le privé. Le travail réalisé par ces différents établissements et leurs praticiens dans l'organisation de la filière régionale, ainsi que dans l'organisation de la RCP régionale et des chartes, est reconnu. Certains établissements ne recevront pas la mention B5, bien que des chirurgiens aient contribué au groupe de travail.

Pour départager les établissements, l'activité a été prise en compte, notamment la pratique thérapeutique spécifique de la chirurgie de l'ovaire avancé, afin de s'orienter vers les établissements ayant la plus forte activité. Les compétences des équipes, la continuité des soins, les dispositions transversales et la qualité des dossiers, notamment en matière de partage sécurisé des données, ont également été prises en considération.

Il est rappelé qu'une RCP régionale de chirurgie de l'ovaire avancé a été mise en place depuis novembre 2023, permettant à tous les établissements souhaitant y participer de le faire. Des établissements y participent déjà depuis le début et ont développé une expertise sur le sujet. Les futurs établissements A5 pourront également y participer.

En tenant compte des critères, notamment d'un volume dépassant le seuil de la chirurgie de l'ovaire, soit 20 séjours par an pour la chirurgie de l'ovaire avancé, les établissements pressentis sont l'Institut Paoli Calmettes, l'Hôpital de la Conception et l'Hôpital Nord.

Parmi les autres dossiers éligibles à une autorisation en mention A5, le dossier le moins robuste est celui de la Maternité de l'Étoile, un nouveau promoteur. Dans son dossier, la continuité des soins n'est malheureusement pas décrite. Il s'agit également d'une équipe intervenant à l'Hôpital Privé de Provence. Le besoin de santé est déjà couvert sur le territoire par d'autres établissements.

Les autres dossiers demandant la mention A5 — l'Hôpital Saint-Joseph, l'Hôpital Européen, l'Hôpital Privé de Provence, l'Hôpital Privé de Beauregard Vert Coteau, la Clinique Bouchard, le Centre Hospitalier d'Aix, l'Hôpital Privé la Casamance et la Clinique Axium — sont jugés pertinents après appréciation des moyens prospectifs des dossiers déposés sur cette zone géographique.

Mention B5

2025 A 021	EJ : ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE MARSEILLE DIRECTION GENERALE 80 rue Brochier 13005 MARSEILLE ET : HOPITAL NORD Chemin des Bourrely 13015 MARSEILLE	FINESS EJ : 130786049 FINESS ET : 130780521
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 22
 Favorables : 18
 Défavorable : 1
 Abstentions : 3

Avis de la CSOS : favorable

Mention B5

2025 A 022	EJ : ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE MARSEILLE DIRECTION GENERALE 80 rue Brochier 13005 MARSEILLE ET : HOPITAL DE LA CONCEPTION 147 boulevard Baille 13005 MARSEILLE	FINESS EJ : 130786049 FINESS ET : 130783236
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 22
Favorables : 18
Défavorable : 0
Abstentions : 4

Avis de la CSOS : favorable

Mention B5

2025 A 024	EJ & ET : HOPITAL PRIVE MARSEILLE BEAUREGARD VERT COTEAU 12 impasse du Lido 13012 MARSEILLE	FINESS EJ : 130038847 FINESS ET : 130784713
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 21
favorables : 3
Défavorables : 12
Abstentions : 6

Avis de la CSOS : défavorable – pas d'engagement vers une mission de recours ou d'expertise vers des futurs établissements mention A5.

2025 A 026	EJ : INFIRMERIE PROTESTANTE HOPITAL AMBROISE PARE HOPITAL EUROPEEN 6 rue Désirée Clary 13003 MARSEILLE ET : HOPITAL EUROPEEN 6 rue Désirée Clary 13003 MARSEILLE	FINESS EJ : 130002157 FINESS ET : 130043664
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

1h23mn03

Votants : 21
Favorables : 5
Défavorables : 12
Abstentions : 5

Avis de la CSOS : défavorable – après appréciation des mérites respectifs des dossiers déposés.

Mention B5

2025 A 027	EJ & ET : CLINIQUE BOUCHARD 77 rue du Docteur Escat 13006 MARSEILLE	FINESS EJ : 130001415 FINESS ET : 130783327
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 22
Favorables : 7
Défavorables : 12
Abstentions : 3

Avis de la CSOS : défavorable – activité modérée, inférieure aux seuils pour les cancers avancés de l’ovaire ; RCP à mettre en conformité.

Mention B5

2025 A 028	EJ : ASSOCIATION HOPITAL SAINT JOSEPH 26 boulevard de Louvain 13008 MARSEILLE ET : HOPITAL SAINT JOSEPH 26 boulevard de Louvain 13008 MARSEILLE	FINESS EJ : 130014228 FINESS ET : 130785652
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 20
Favorables : 7
Défavorables : 8
Abstentions : 5

Avis de la CSOS : défavorable – après appréciation des mérites respectifs des dossiers déposés.

Mention B5

2025 A 029	EJ & ET : INSTITUT PAOLI CALMETTES 232 boulevard de Sainte-Marguerite 13009 MARSEILLE	FINESS EJ : 130784127 FINESS ET : 130001647
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 22
Favorables : 19
Défavorable : 0
Abstentions : 3

Avis de la CSOS : favorable

Mention B5

2025 A 030	EJ & ET : CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AIX PERTUIS Avenue des Tamaris 13616 AIX EN PROVENCE	FINESS EJ : 130041916 FINESS ET : 130000409
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 22
Favorables : 7
Défavorables : 6
Abstentions : 9

Avis de la CSOS : favorable

Mention B5

2025 A 032	EJ & ET : POLYCLINIQUE DU PARC RAMBOT HOPITAL PRIVE DE PROVENCE 235 allée Nicolas de Staël 13595 AIX EN PROVENCE	FINESS EJ : 130002447 FINESS ET : 130786361
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 22
Favorables : 6
Défavorables : 10
Abstentions : 6

Avis de la CSOS : défavorable – activité moyenne, inférieure aux seuils pour les cancers avancés de l'ovaire, RCP à mettre en conformité.

Mention B5

2025 A 034	EJ & ET : HOPITAL PRIVE LA CASAMANCE 33 boulevard des Farigoules 13675 AUBAGNE	FINESS EJ : 130000599 FINESS ET : 130781479
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 21
Favorables : 5
Défavorables : 10
Abstentions : 6

Avis de la CSOS : défavorable – activité modérée, inférieure aux seuils pour les cancers avancés de l'ovaire, RCP à mettre en conformité.

Mention A5 : Chirurgie oncologique gynécologique → (10 dossiers / 8 implantations disponibles)

Mention A5

2025 A 024	EJ & ET : HOPITAL PRIVE MARSEILLE BEAUREGARD VERT COTEAU 12 impasse du Lido 13012 MARSEILLE	FINESS EJ : 130038847 FINESS ET : 130784713
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 22
Favorables : 13
Défavorables : 5
Abstentions : 4

Avis de la CSOS : favorable

Mention A5

2025 A 026	EJ : INFIRMERIE PROTESTANTE HOPITAL AMBROISE PARE HOPITAL EUROPEEN 6 rue Désirée Clary 13003 MARSEILLE ET : HOPITAL EUROPEEN 6 rue Désirée Clary 13003 MARSEILLE	FINESS EJ : 130002157 FINESS ET : 130043664
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 22
Favorables : 18
Défavorable : 0
Abstentions : 2

Avis de la CSOS : favorable

Mention A5

2025 A 027	EJ & ET : CLINIQUE BOUCHARD 77 rue du Docteur Escat 13006 MARSEILLE	FINESS EJ : 130001415 FINESS ET : 130783327
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 21
Favorables : 16
Défavorable : 0
Abstentions : 5

Avis de la CSOS : favorable

Mention A5

2025 A 028	EJ : ASSOCIATION HOPITAL SAINT JOSEPH 26 boulevard de Louvain 13008 MARSEILLE ET : HOPITAL SAINT JOSEPH 26 boulevard de Louvain 13008 MARSEILLE	FINESS EJ : 130014228 FINESS ET : 130785652
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 21
Favorables : 19
Défavorable : 0
Abstentions : 2

Avis de la CSOS : favorable

Mention A5

2025 A 029	EJ & ET : INSTITUT PAOLI CALMETTES 232 boulevard de Sainte-Marguerite 13009 MARSEILLE	FINESS EJ : 130784127 FINESS ET : 130001647
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 21
Favorables : 19
Défavorable : 0
Abstentions : 2

Avis de la CSOS : favorable

Mention A5

2025 A 030	EJ & ET : CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AIX PERTUIS Avenue des Tamaris 13616 AIX EN PROVENCE	FINESS EJ : 130041916 FINESS ET : 130000409
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 21
Favorables : 16
Défavorable : 0
Abstentions : 5

Avis de la CSOS : favorable

Mention A5

2025 A 031	EJ : SOREVIE GAM 21 avenue Alfred Capus 13097 AIX EN PROVENCE ET : CLINIQUE AXIUM 21 avenue Alfred Capus 13097 AIX EN PROVENCE	FINESS EJ : 130007362 FINESS ET : 130810740
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 22
Favorables : 16
Défavorable : 1
Abstentions : 5

Avis de la CSOS : favorable

Mention A5

2025 A 032	EJ & ET : POLYCLINIQUE DU PARC RAMBOT HOPITAL PRIVE DE PROVENCE 235 allée Nicolas de Staël 13595 AIX EN PROVENCE	FINESS EJ : 130002447 FINESS ET : 130786361
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 22
Favorables : 14
Défavorable : 0
Abstentions : 8

Avis de la CSOS : favorable

Mention A5

2025 A 034	EJ & ET : HOPITAL PRIVE LA CASAMANCE 33 boulevard des Farigoules 13675 AUBAGNE	FINESS EJ : 130000599 FINESS ET : 130781479
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 21
Favorables : 13
Défavorable : 0
Abstentions : 8

Avis de la CSOS : favorable

Mention A5

2025 A 040	EJ & ET : MATERNITE CATHOLIQUE DE PROVENCE L'ETOILE Route départementale 14 13080 AIX EN PROVENCE	FINESS EJ : 130002488 FINESS ET : 130786445
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 20
Favorables : 6
Défavorables : 9
Abstentions : 5

Avis de la CSOS : défavorable – conditions d'implantation non remplies, continuité des soins peu décrite, pas de besoin sur le territoire, équipe intervenant également sur l'Hôpital Privé de Provence.

Mention B : Traitements médicamenteux systémiques du cancer (TMSC) chez l'adulte comprenant les chimiothérapie intensives entraînant une aplasie prévisible de plus de huit jours → (3 dossiers / 2 implantations disponibles)

Élodie CRETEL-DURAND annonce que trois établissements ont candidaté pour deux implantations. Les mêmes critères s'appliquent. Les services de l'ARS PACA ont tenu compte des autorisations des dossiers en particulier en matière d'allogreffe et également de l'activité d'autogreffe. Au regard de ces critères, les promoteurs qui se distinguent pour une mention Traitements Médicamenteux Systémiques du Cancer (TMSC) B sont l'Institut Paoli Calmettes et l'Hôpital de la Conception.

Le Centre Hospitalier d'Aix a également candidaté, mais il n'a pas été retenu en raison de l'absence d'expérience en matière d'autogreffe de cellules souches hématopoïétiques et son absence d'autorisation pour l'allogreffe. L'établissement prend en majorité des patients de plus de 65 ans qui ne sont pas éligibles à des traitements entraînant des aplasies prévisibles de plus de huit jours. Enfin, l'IPC et l'Hôpital de la Conception sont reconnus dans ce domaine.

François VALLI souligne que ce sont les votes de la mention A qui ont été lancés.

Marie BORDONNEAU remarque que le logiciel de visiovote lui propose de voter pour un dossier en mention A.

François VALLI était justement en train de le souligner et redonne la parole à Élodie CRETEL-DURAND pour qu'elle expose la position de l'agence sur la mention B des TMSC.

Mention A : Traitements médicamenteux systémiques du cancer (TMSC) chez l'adulte → (14 dossiers / 14 implantations disponibles dont 1 implantation pour l'Hôpital d'Instruction des Armées)

Élodie CRETEL-DURAND explique que, sur la zone de santé des Bouches-du-Rhône, il existe 14 implantations (dont HIA) en mention A pour 14 dossiers. En théorie, il n'y a donc pas de concurrence si la CSOS attribue la mention B à l'Institut Paoli Calmettes, qui a également fait une demande de mention A. La CSOS est donc tenue de voter pour les dossiers en mention A.

Concernant les dossiers déposés pour la mention A, ils sont corrects et aucun n'est plus fragile qu'un autre.

François VALLI indique que si l'Institut Paoli Calmettes obtient la mention B, cela libère une place pour la mention A, soit 14 candidats pour 14 implantations disponibles et il est donc possible de voter à main levée puisqu'il n'y a plus de concurrence sur la mention A.

Les membres de la CSOS sont favorables à la proposition de vote à main levée pour la mention TMSCA.

François VALLI porte aux voix les 14 implantations pour les 13 établissements candidats, le 14^e étant dévolu à l'Hôpital d'Instruction des Armées.

Pierre-François GASCO-FINIDORI annonce une abstention systématique pour Guy REY, dont il détient la procuration.

Les membres de la CSOS émettent un vote favorable à l'attribution des mentions TMSC A aux 14 dossiers présentés.

Marie BORDONNEAU suggère de neutraliser le vote d'Henri ESCOJIDO, car l'Hôpital Privé de Clairval est positionné sur la mention TMSC A. Ainsi, le vote sera parfaitement régulier.

Pour rappel ci-dessous les dossiers de la mention A TMSA adulte :

2025 A 021	EJ : ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE MARSEILLE DIRECTION GENERALE 80 rue Brochier 13005 MARSEILLE ET : HOPITAL NORD Chemin des Bourrely 13015 MARSEILLE	FINESS EJ : 130786049 FINESS ET : 130780521
2025 A 023	EJ : ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE MARSEILLE DIRECTION GENERALE 80 rue Brochier 13005 MARSEILLE ET : HOPITAL TIMONE 264 rue Saint-Pierre 13005 MARSEILLE	FINESS EJ : 130786049 FINESS ET : 130783293
2025 A 024	EJ & ET : HOPITAL PRIVE MARSEILLE BEAUREGARD VERT COTEAU 12 impasse du Lido 13012 MARSEILLE	FINESS EJ : 130038847 FINESS ET : 130784713
2025 A 025	EJ & ET : HOPITAL PRIVE MARSEILLE VERT COTEAU BEAUREGARD 96 avenue des Caillols 13012 MARSEILLE	FINESS EJ : 130002249 FINESS ET : 130785678
2025 A 026	EJ : INFIRMERIE PROTESTANTE HOPITAL AMBROISE PARE HOPITAL EUROPEEN 6 rue Désirée Clary 13003 MARSEILLE ET : HOPITAL EUROPEEN 6 rue Désirée Clary 13003 MARSEILLE	FINESS EJ : 130002157 FINESS ET : 130043664
2025 A 028	EJ : ASSOCIATION HOPITAL SAINT JOSEPH 26 boulevard de Louvain 13008 MARSEILLE ET : HOPITAL SAINT JOSEPH 26 boulevard de Louvain 13008 MARSEILLE	FINESS EJ : 130014228 FINESS ET : 130785652
2025 A 029	EJ & ET : INSTITUT PAOLI CALMETTES 232 boulevard de Sainte-Marguerite 13009 MARSEILLE	FINESS EJ : 130784127 FINESS ET : 130001647
2025 A 030	EJ & ET : CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AIX PERTUIS Avenue des Tamaris 13616 AIX EN PROVENCE	FINESS EJ : 130041916 FINESS ET : 130000409
2025 A 032	EJ & ET : POLYCLINIQUE DU PARC RAMBOT HOPITAL PRIVE DE PROVENCE 235 allée Nicolas de Staël 13595 AIX EN PROVENCE	FINESS EJ : 130002447 FINESS ET : 130786361
2025 A 033	EJ & ET : HOPITAL DU PAYS SALONNAIS 207 avenue Julien Fabre 13658 SALON DE PROVENCE	FINESS EJ : 130782634 FINESS ET : 130001225
2025 A 034	EJ & ET : HOPITAL PRIVE LA CASAMANCE 33 boulevard des Farigoules 13675 AUBAGNE	FINESS EJ : 130000599 FINESS ET : 130781479
2025 A 035	EJ & ET : CENTRE HOSPITALIER D'ARLES JOSEPH IMBERT Quartier Fourchon 13637 ARLES	FINESS EJ : 130789274 FINESS ET : 130002827
2025 A 036	EJ & ET : CENTRE HOSPITALIER DE MARTIGUES 3 boulevard des Rayettes 13698 MARTIGUES	FINESS EJ : 130789316 FINESS ET : 130002835
2025 A 038	EJ & ET : HOPITAL PRIVE CLAIRVAL 317 boulevard du Redon 13009 MARSEILLE	FINESS EJ : 130037823 FINESS ET : 130784051

Les services de l'Agence actualise le visiovote et neutralise les dossiers de la mention A.

Mention B TMSC adulte

2025 A 022	EJ : ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE MARSEILLE DIRECTION GENERALE 80 rue Brochier 13005 MARSEILLE ET : HOPITAL DE LA CONCEPTION 147 boulevard Baille 13005 MARSEILLE	FINESS EJ : 130786049 FINESS ET : 130783236
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 21
Favorables : 18
Défavorable : 0
Abstentions : 3

Avis de la CSOS : favorable

Mention B TMSC adulte

2025 A 029	EJ & ET : INSTITUT PAOLI CALMETTES 232 boulevard de Sainte-Marguerite 13009 MARSEILLE	FINESS EJ : 130784127 FINESS ET : 130001647
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 22
Favorables : 20
Défavorable : 0
Abstentions : 2

Avis de la CSOS : favorable

Mention B TMSC adulte

2025 A 030	EJ & ET : CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AIX PERTUIS Avenue des Tamaris 13616 AIX EN PROVENCE	FINESS EJ : 130041916 FINESS ET : 130000409
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 22
Favorables : 8 (dont la voix prépondérante du président)
Défavorables : 7
Abstentions : 7

Avis de la CSOS : favorable

François VALLI justifie son vote favorable mais étant entendu que l'établissement a déjà la mention A et qu'il n'y a que deux implantations possibles, le résultat ne laissera pas beaucoup de choix au DG ARS. Il rappelle que c'est le Directeur de l'ARS PACA qui aura le dernier mot.

Mention B4 : Chirurgie oncologique urologique complexe → (3 dossiers / 2 implantations disponibles)

Élodie CRETEL-DURAND présente la position de l'ARS PACA en mention B4 et A4 par la même occasion. Deux promoteurs se distinguent pour la mention B4 avec deux implantations disponibles : le Centre Hospitalier Intercommunal de Toulon-La Seyne, et la Polyclinique Les Fleurs. Il y a une concurrence avec l'Hôpital Privé Toulon-Hyères Saint-Jean sur la mention B4. Pour l'ARS PACA, la Polyclinique Les Fleurs dispose d'un plateau technique plus adéquat, avec une réanimation, une unité de soins intensifs polyvalente et l'Hôpital Privé Toulon-Hyères Saint-Jean n'a pas accès à la radiologie interventionnelle et même s'ils disposent de temps pour régulariser cela, dans le cadre d'une concurrence entre les établissements, l'ARS PACA se doit de choisir une orientation.

Parmi les autres dossiers éligibles à une autorisation en mention A4, le moins robuste est l'Hôpital Privé Toulon-Hyères Sainte-Marguerite qui, bien qu'au-dessus des seuils, est en fermeture administrative. Il a déporté son activité sur la l'Hôpital Privé Toulon-Hyères Saint-Jean. Il est fragile parce que son activité est modérée, il dispose d'une équipe multisite et des RCP à mettre en conformité.

Les autres établissements demandeurs de la mention A4 - Hôpital Privé Toulon-Hyères Saint-Jean, Clinique des Lauriers, Clinique du Cap d'or et Saint-Michel – sont pertinents après appréciation des mérites respectifs des dossiers.

En outre, le Centre Hospitalier de Fréjus Saint-Raphaël a déposé une nouvelle demande de mention A4. Cet établissement compte une équipe de deux chirurgiens dans le cadre d'une équipe structurée au sens du GHT83. L'objectif est le développement de l'offre publique de chirurgie carcinologique dans le Var Est. Le projet médical de soins partagés du GHT a identifié le développement de cette filière complète Var Est avec les Centres Hospitaliers de Gassin et de Draguignan avec le Centre Hospitalier de Fréjus en centre de référence. Une convention est en cours de signature pour l'accès au robot du Centre Hospitalier Intercommunal de Toulon-La Seyne pour l'urologie, et les consultations avancées au CH de la Dracénie sont effectives depuis le mois de mai 2024. L'environnement technique est adéquat et la demande apparaît pertinente.

Mention B4

2025 A 051	EJ : CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE TOULON LA SEYNE SUR MER 54 rue Henri Sainte-Claire Deville 83056 TOULON ET : HOPITAL SAINTE-MUSSE 54 rue Henri Sainte-Claire Deville 83056 TOULON	FINESS EJ : 830100616 FINESS ET : 830000345
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 22
 Favorables : 20
 Défavorable : 0
 Abstentions : 2

Avis de la CSOS : favorable

Mention B4

2025 A 052	EJ & ET : HOPITAL PRIVE TOULON HYERES SAINT JEAN 1 avenue Georges Bizet 83000 TOULON	FINESS EJ : 830000196 FINESS ET : 830100434
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 21
Favorables : 2
Défavorables : 17
Abstentions : 2

Avis de la CSOS : défavorable – équipe intervenant sur plusieurs sites, RCP à mettre en conformité, pas d'accès à la radiologie interventionnelle.

Mention B4

2025 A 054	EJ & ET : POLYCLINIQUE LES FLEURS 332 avenue Frédéric Mistral 83196 OLLIOULES	FINESS EJ : 830020855 FINESS ET : 830100319
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 21
Favorables : 19
Défavorable : 1
Abstention : 1

Avis de la CSOS : favorable

Mention A4 : Chirurgie oncologique urologique → (9 dossiers / 6 implantations disponibles)
--

Mention A4

2025 A 049	EJ & ET : POLYCLINIQUE NOTRE DAME 345 avenue Pierre Brosolette 83300 DRAGUIGNAN	FINESS EJ : 830000154 FINESS ET : 830100392
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 21
Favorable : 13
Défavorable : 1
Abstentions : 8

Avis de la CSOS : favorable

Mention A4

2025 A 050	EJ & ET : CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE FREJUS SAINT-RAPHAEL 240 avenue de Saint Lambert 83608 FREJUS	FINESS EJ : 830100566 FINESS ET : 830000311
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 21
Favorables : 13
Défavorable : 0
Abstentions : 8

Avis de la CSOS : favorable

Mention A4

2025 A 051	EJ : CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE TOULON LA SEYNE SUR MER 54 rue Henri Sainte-Claire Deville 83056 TOULON ET : HOPITAL SAINTE-MUSSE 54 rue Henri Sainte-Claire Deville 83056 TOULON	FINESS EJ : 830100616 FINESS ET : 830000345
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 22
Favorables : 20
Défavorable : 0
Abstentions : 2

Avis de la CSOS : favorable

Mention A4

2025 A 052	EJ & ET : HOPITAL PRIVE TOULON HYERES SAINT JEAN 1 avenue Georges Bizet 83000 TOULON	FINESS EJ : 830000196 FINESS ET : 830100434
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 22
Favorables : 9
Défavorables : 7
Abstentions : 6

Avis de la CSOS : favorable

Mention A4

2025 A 053	EJ & ET : HOPITAL PRIVE TOULON HYERES SAINTE MARGUERITE 14 avenue Alexis Godillot 83000 TOULON	FINESS EJ : 830000022 FINESS ET : 830100103
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 21
Favorable : 1
Défavorables : 16
Abstentions : 4

Avis de la CSOS : défavorable – établissement en fermeture administrative, activité fragile, équipe intervenant sur plusieurs sites, RCP à mettre en conformité, pas de convention pour la radiologie interventionnelle.

Mention A4

2025 A 054	EJ & ET : POLYCLINIQUE LES FLEURS 332 avenue Frédéric Mistral 83196 OLLIOULES	FINESS EJ : 830020855 FINESS ET : 830100319
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 21
Favorables : 19
Défavorable : 0
Abstentions : 2

Avis de la CSOS : favorable

Mention A4

2025 A 056	EJ & ET : CLINIQUE SAINT MICHEL Avenue d'Orient 83100 TOULON	FINESS EJ : 830000212 FINESS ET : 830100459
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 21
favorables : 11
Défavorables : 3
Abstentions : 8

Avis de la CSOS : favorable

Mention A4

2025 A 057	EJ & ET : CLINIQUE DU CAP D'OR 1361 avenue des Anciens Combattants d'Indochine 83500 LA SEYNE SUR MER	FINESS EJ : 830000063 FINESS ET : 830100251
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

2h14mn35

Votants : 21
Favorables : 11
Défavorable : 1
Abstentions : 9

Avis de la CSOS : favorable

Mention A4

2025 A 058	EJ & ET : CLINIQUE LES LAURIERS 1 rue Jean Giono 83600 FREJUS	FINESS EJ : 830000105 FINESS ET : 830100327
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 22
Favorables : 17
Défavorable : 1
Abstentions : 4

Avis de la CSOS : favorable

Mention A5 : Chirurgie oncologique gynécologique → (5 dossiers / 4 implantations disponibles)

François VALLI demande à Jean-Marc MINGUET de se déconnecter, car son établissement a présenté un dossier dans la mention A5 et A6.

Jean-Marc MINGUET demande s'il doit quitter la réunion avec son pouvoir.

François VALLI confirme ce point et propose à Jean-Marc MINGUET de se déconnecter puis de se reconnecter immédiatement pour patienter dans la salle d'attente.

Élodie CRETEL-DURAND évoque trois dossiers fragiles, car leur activité est inférieure à 20 séjours par an, abstraction faite de la chirurgie de l'ovaire, il s'agit du Centre Hospitalier Intercommunal de Fréjus-Saint-Raphaël, du Centre Hospitalier de la Dracénie et l'Hôpital Privé Toulon Hyères Sainte-Marguerite. Ce dernier présente une activité très loin des seuils avec seulement 5 séjours hors ovaires alors que les deux autres établissements sont au moins à 80% du seuil. De plus, c'est un établissement en fermeture administrative qui a déporté son activité sur l'Hôpital Privé Toulon Hyères Saint-Jean. L'ARS PACA propose donc de ne pas retenir sa candidature et de retenir toutes les autres.

Mention A5

2025 A 048	EJ & ET : CENTRE HOSPITALIER DE LA DRACENIE Route de Montferrat 83007 DRAGUIGNAN	FINESS EJ : 830100525 FINESS ET : 830000287
------------	--	--

Le nombre de votants restant bas, François VALLI réitère sa demande aux membres de la CSOS de participer au vote afin que celui-ci soit représentatif.

M. le président fait passer au vote :

Votants : 20
Favorables : 17
Défavorable : 0
Abstentions : 3

Avis de la CSOS : favorable

Mention A5

2025 A 050	EJ & ET : CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE FREJUS SAINT-RAPHAEL 240 avenue de Saint Lambert 83608 FREJUS	FINESS EJ : 830100566 FINESS ET : 830000311
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 19
Favorables : 16
Défavorable : 0
Abstentions : 3

Avis de la CSOS : favorable

Mention A5

2025 A 051	EJ : CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE TOULON LA SEYNE SUR MER 54 rue Henri Sainte-Claire Deville 83056 TOULON ET : HOPITAL SAINTE-MUSSE 54 rue Henri Sainte-Claire Deville 83056 TOULON	FINESS EJ : 830100616 FINESS ET : 830000345
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 20
Favorables : 18
Défavorable : 0
Abstentions : 2

Avis de la CSOS : favorable

Mention A5

2025 A 052	EJ & ET : HOPITAL PRIVE TOULON HYERES SAINT JEAN 1 avenue Georges Bizet 83000 TOULON	FINESS EJ : 830000196 FINESS ET : 830100434
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 19
Favorables : 7
Défavorables : 8
Abstentions : 4

Avis de la CSOS : défavorable – après appréciation des mérites respectifs des dossiers déposés.

Mention A5

2025 A 053	EJ & ET : HOPITAL PRIVE TOULON HYERES SAINTE MARGUERITE 14 avenue Alexis Godillot 83000 TOULON	FINESS EJ : 830000022 FINESS ET : 830100103
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 20
Favorable : 1
Défavorables : 15
Abstentions : 4

Avis de la CSOS : défavorable – établissement en fermeture administrative, activité très fragile sur la chirurgie hors ovaire (seule prise en compte dans le mention A5) avec seulement 5 actes en moyenne en 2023 (seuils à 20).

Mention A6 : Chirurgie oncologique mammaire → (8 dossiers / 7 implantations disponibles)

Élodie CRETEL-DURAND fait remarquer qu'il y a un dossier en plus par rapport au nombre d'implantations. Les promoteurs qui se distinguent pour la mention A6 avec des volumes d'actes au-dessus des seuils sont : l'Hôpital Privé Saint-Jean, la Clinique du Cap d'Or, le CHITS, le CH de Draguignan, la Clinique des Lauriers, le Centre Hospitalier de Fréjus et l'Hôpital Privé Toulon-Hyères Sainte-Marguerite.

La Clinique Saint-Michel a formulé une nouvelle demande sur opportunité de remplacer l'Hôpital Privé Toulon Hyères Sainte-Marguerite. Elodie CRETEL-DURAND ne recommande pas ce dossier, car il ne comporte qu'un médecin pour 0,2 ETP, une offre de soins de support incomplète, et une qualité de la continuité des soins qui n'est pas garantie du fait de la faiblesse de l'équipe.

Mention A6

2025 A 048	EJ & ET : CENTRE HOSPITALIER DE LA DRACENIE Route de Montferrat 83007 DRAGUIGNAN	FINESS EJ : 830100525 FINESS ET : 830000287
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 20
Favorables : 18
Défavorable : 0
Abstentions : 2

Avis de la CSOS : favorable

Mention A6

2025 A 050	EJ & ET : CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE FREJUS SAINT-RAPHAEL 240 avenue de Saint Lambert 83608 FREJUS	FINESS EJ : 830100566 FINESS ET : 830000311
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 20
Favorables : 15
Défavorables : 2
Abstentions : 3

Avis de la CSOS : favorable

Mention A6

2025 A 051	EJ : CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE TOULON LA SEYNE SUR MER 54 rue Henri Sainte-Claire Deville 83056 TOULON ET : HOPITAL SAINTE-MUSSE 54 rue Henri Sainte-Claire Deville 83056 TOULON	FINESS EJ : 830100616 FINESS ET : 830000345
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 20
Favorables : 18
Défavorable : 0
Abstentions : 2

Avis de la CSOS : favorable

Mention A6

2025 A 052	EJ & ET : HOPITAL PRIVE TOULON HYERES SAINT JEAN 1 avenue Georges Bizet 83000 TOULON	FINESS EJ : 830000196 FINESS ET : 830100434
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 20
Favorables : 10
Défavorables : 3
Abstentions : 7

Avis de la CSOS : favorable

Mention A6

2025 A 053	EJ & ET : HOPITAL PRIVE TOULON HYERES SAINTE MARGUERITE 14 avenue Alexis Godillot 83000 TOULON	FINESS EJ : 830000022 FINESS ET : 830100103
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 20
Favorable : 1
Défavorables : 15
Abstentions : 4

Avis de la CSOS : défavorable – établissement en fermeture administrative, activité importante reportée sur HPTH Saint Jean, pas d'accès sur place aux techniques de repérage mammaire, RCP à mettre en conformité.

Mention A6

2025 A 056	EJ & ET : CLINIQUE SAINT MICHEL Avenue d'Orient 83100 TOULON	FINESS EJ : 830000212 FINESS ET : 830100459
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 20
Favorables : 7
Défavorables : 8
Abstentions : 5

Avis de la CSOS : défavorable – nouvelle demande, équipe fragile à 0,4 ETP, offre en soins de support incomplète.

Mention A6

2025 A 057	EJ & ET : CLINIQUE DU CAP D'OR 1361 avenue des Anciens Combattants d'Indochine 83500 LA SEYNE SUR MER	FINESS EJ : 830000063 FINESS ET : 830100251
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 20
Favorables : 17
Défavorable : 0
Abstentions : 3

Avis de la CSOS : favorable

Mention A6

2025 A 058	EJ & ET : CLINIQUE LES LAURIERS 1 rue Jean Giono 83600 FREJUS	FINESS EJ : 830000105 FINESS ET : 830100327
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 20
Favorables : 17
Défavorable : 1
Abstentions : 2

Avis de la CSOS : favorable

Jean-Marc MINGUET rejoint la visioconférence.

Élodie CRETEL-DURAND rappelle que les mêmes critères s'appliquent.

Au vu de ces critères, un promoteur se distingue pour une mention B1 avec un volume de séjours approchant les 150 par an : le Centre Hospitalier d'Avignon. Concernant les autres dossiers éligibles à la mention A1, deux dossiers sont jugés moins robustes que les autres. Le Centre Hospitalier d'Orange présente une activité faible, inférieure à 50% du seuil. Les soins de support sont incomplets et il y a une absence actuelle d'accès à la radiologie interventionnelle. Le Centre Hospitalier de Cavaillon, nouvelle demande en remplacement de la cessation de la Clinique Synergia Luberon, concerne un seul chirurgien impliqué dans cette prise en charge, ce qui soulève des questions sur la continuité des soins. Le dossier ne donne pas de précision quant à l'organisation des soins de support. Dans le contexte de concurrence, ce dossier est également jugé fragile.

Concernant les autres dossiers demandeurs, tels que la Polyclinique Urbain V ou la Clinique Synergia Ventoux, ces dossiers sont considérés comme pertinents après appréciation des mérites respectifs.

Marie BORDONNEAU rappelle qu'une autre demande de révision du PRS a été formulée sur la mention B1 sur le territoire du Vaucluse au regard de l'unique mention B1 et la FHP Sud-Est tenait à mettre en lumière sur les deux établissements privés positionnés sur l'activité de digestif de forts volumes d'activités respectivement de 93 et 89 séjours soit véritablement au-dessus des seuils, y compris au-dessus des seuils de PTS demandés comme le foie et le rectum. Les deux établissements ont aussi des équipes solides, un plateau technique qui serait compatible en tout point avec les exigences d'une orientation en mention B1 et certainement en mention A1.

Florence ARNOUX concède des problématiques d'arrêts maladie de praticiens à l'établissement d'Orange évoquées pendant la matinée, mais l'activité repart fortement et l'établissement a indiqué qu'il était en train de procéder à des recrutements de grande ampleur.

De plus concernant le dossier de Cavaillon, il s'agit au départ d'une autorisation détenue par la Clinique Synergia dont l'activité chirurgicale a été basculée sur l'Hôpital de Cavaillon, avec l'équipe chirurgicale qui a basculé sur l'établissement. C'est donc une collaboration public-privé fructueuse. Il faut rappeler que cet établissement se trouve sur un bassin de 90 000 habitants et qu'un GCS public privé s'est mis en place pour maintenir cette activité. Cela a d'ailleurs permis de maintenir une activité publique pour des patients précaires.

Pour résumer, la permanence des soins public-privé fonctionne sur ce territoire et il convient de le souligner. En l'absence de maintien d'autorisation, le système de soins serait fortement déstabilisé sur ce territoire, en particulier sur la permanence des soins.

Marie BORDONNEAU évoque le propos du rapporteur soulignant la grande faiblesse des activités sur les seuils, notamment sur la demande de l'établissement d'Orange, alors que se trouvent trois établissements existants bien implantés avec des activités fortes, des conditions réunies et qui se positionnent sur des activités importantes. Les demandes nouvelles doivent s'apprécier par rapport au positionnement : une activité fragile avec un seul chirurgien, et sans précision sur l'organisation des soins comme l'a mentionné le rapporteur. Il n'est pas possible d'envisager les mêmes dérogations que celles adoptées par rapport aux activités s'inscrivant dans la continuité et le maintien de l'existant.

Jean-Marc MINGUET souhaite insister sur l'importance de la permanence des soins. Pour attirer des chirurgiens dans un établissement public, il convient de leur proposer des activités qui les intéressent et la carcinologie en fait partie. A contrario, cela risque de mettre en péril le maillage du territoire.

Mention B1

2025 A 060	EJ & ET : POLYCLINIQUE URBAIN V 47 chemin du Pont des Deux Eaux 84000 AVIGNON	FINESS EJ : 840000608 FINESS ET : 840000285
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 20
Favorables : 8
Défavorables : 10
Abstentions : 2

Avis de la CSOS : défavorable – pas de plurisciplinarité avec un chirurgien thoracique.

Mention B1

2025 A 061	EJ & ET : CENTRE HOSPITALIER D'AVIGNON HENRI DUFFAUT 305 rue Raoul Follereau 84902 AVIGNON	FINESS EJ : 840006597 FINESS ET : 840001861
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 21
Favorables : 16
Défavorable : 1
Abstentions : 4

Avis de la CSOS : favorable

Mention B1

2025 A 063	EJ & ET : CLINIQUE D'ORANGE 259 route du Parc 84100 ORANGE	FINESS EJ : 840003651 FINESS ET : 840000467
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 21
Favorables : 7
Défavorables : 10
Abstentions : 4

Avis de la CSOS : défavorable – conditions d'implantation non réunies pour la mention B1 (pas d'USC sur place), activité modérée, équipe formée à la cancérologie.

Mention B1

2025 A 064	EJ & ET : CLINIQUE SYNERGIA VENTOUX 26 rond-point de l'Amitié 84200 CARPENTRAS	FINESS EJ : 840017164 FINESS ET : 840017172
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 22
Favorables : 6
Défavorables : 10
Abstentions : 6

Avis de la CSOS : défavorable

Mention A1 : Chirurgie oncologique viscérale et digestive → (6 dossiers / 4 implantations disponibles)

Mention A1

2025 A 060	EJ & ET : POLYCLINIQUE URBAIN V 47 chemin du Pont des Deux Eaux 84000 AVIGNON	FINESS EJ : 840000608 FINESS ET : 840000285
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 21
Favorables : 17
Défavorable : 1
Abstentions : 3

Avis de la CSOS : favorable

Mention A1

2025 A 061	EJ & ET : CENTRE HOSPITALIER D'AVIGNON HENRI DUFFAUT 305 rue Raoul Follereau 84902 AVIGNON	FINESS EJ : 840006597 FINESS ET : 840001861
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 21
Favorables : 18
Défavorable : 0
Abstentions : 3

Avis de la CSOS : favorable

Mention A1

2025 A 062	EJ & ET : CENTRE HOSPITALIER D'ORANGE LOUIS GIORGI Avenue de Lavoisier 84106 ORANGE	FINESS EJ : 840000087 FINESS ET : 840000483
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 22
Favorables : 9
Défavorables : 8
Abstentions : 5

Avis de la CSOS : favorable

Mention A1

2025 A 063	EJ & ET : CLINIQUE D'ORANGE 259 route du Parc 84100 ORANGE	FINESS EJ : 840003651 FINESS ET : 840000467
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 20
Favorables : 10
Défavorables : 6
Abstentions : 4

Avis de la CSOS : favorable

Mention A1

2025 A 064	EJ & ET : CLINIQUE SYNERGIA VENTOUX 26 rond-point de l'Amitié 84200 CARPENTRAS	FINESS EJ : 840017164 FINESS ET : 840017172
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 22
Favorables : 13
Défavorables : 2
Abstentions : 7

Avis de la CSOS : favorable

Mention A1

2025 A 065	EJ & ET : CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE CAVAILLON LAURIS 119 avenue Georges Clémenceau 84304 CAVAILLON	FINESS EJ : 840004659 FINESS ET : 840000418
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 22
Favorables : 11
Défavorables : 8
Abstentions : 3

Avis de la CSOS : favorable

Mention A3 : Chirurgie oncologique ORL, cervico-faciale, dont la chirurgie du cancer de la thyroïde → (3 dossiers / 2 implantations disponibles)

Élodie CRETEL-DURAND indique que les promoteurs qui se distinguent pour la mention A3 sont le Centre Hospitalier d'Avignon et la Clinique Synergia Ventoux.

La Polyclinique Urbain V a formulé une demande de mention A3, mais son dossier est moins robuste sur cette mention et son équipe est fragile avec un seul chirurgien. Les RCP ne sont pas conformes au référentiel avec une fréquence inférieure à une par mois. Ce dossier n'est donc pas le mieux placé pour une mention A3 et son activité peut tout à fait relever la mention A7, avec laquelle il peut continuer son activité à condition qu'il mette en conformité ses RCP.

Mention A3

2025 A 060	EJ & ET : POLYCLINIQUE URBAIN V 47 chemin du Pont des Deux Eaux 84000 AVIGNON	FINESS EJ : 840000608 FINESS ET : 840000285
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 21
Favorables : 8
Défavorables : 10
Abstentions : 3

Avis de la CSOS : défavorable – équipe fragile, activité orientée quasi exclusivement sur la chirurgie de la thyroïde et des parathyroïdes, nécessité de mise en conformité des RCP.

Mention A3

2025 A 061	EJ & ET : CENTRE HOSPITALIER D'AVIGNON HENRI DUFFAUT 305 rue Raoul Follereau 84902 AVIGNON	FINESS EJ : 840006597 FINESS ET : 840001861
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 21
Favorables : 18
Défavorable : 0
Abstentions : 3

Avis de la CSOS : favorable

Mention A3

2025 A 064	EJ & ET : CLINIQUE SYNERGIA VENTOUX 26 rond-point de l'Amitié 84200 CARPENTRAS	FINESS EJ : 840017164 FINESS ET : 840017172
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 19
Favorables : 15
Défavorables : 0
Abstentions : 4

Avis de la CSOS : favorable

Marie BORDONNEAU indique ne pas être certaine d'avoir pu voter sur ce dossier, le lien du visiovote étant bloqué.

Les services de l'Agence comptabilisent à nouveau le vote car la voix de Marie BORDONNEAU n'a pas été comptée.

Le vote définitif est le suivant :

Votants : 21
Favorables : 17
Défavorables : 0
Abstentions : 4

Avis de la CSOS : favorable

Élodie CRETEL-DURAND met en lumière un dossier dont le nombre de séjours dépasse les 150 occurrences annuelles : il s'agit de la Clinique Rhône-Durance.

Parmi les autres dossiers éligibles à la mention A4, une nouvelle demande a été formulée par le Centre Hospitalier d'Orange. L'établissement veut développer son activité d'urologie, notamment en chirurgie carcinologique grâce au recrutement d'un urologue. Cependant, il n'a pas rempli le dossier demandé pour cette modalité. L'équipe est composée de deux chirurgiens, les soins de support sont incomplets et l'établissement n'est pas organisé pour l'accès à la radiologie interventionnelle.

L'autre demandeur de la mention A4, la Clinique Synergia, répond aux critères pour la mention A4.

Florence ARNOUX demande confirmation que trois dossiers ont été déposés pour trois implantations.

Élodie CRETEL-DURAND confirme, mais a des réserves sur le dossier du Centre Hospitalier d'Orange. Le formulaire de mention A4 n'a même pas été rempli.

Florence ARNOUX a des éléments d'explication à fournir. C'est une problématique de changement de responsable médical, qui a réussi à reprendre le service et a reconstitué l'équipe dans un délai record. Ils ont même mis en place une convention sur la partie interventionnelle avec le CH d'Avignon. Certaines rectifications ont d'ores et déjà été réalisées, mais elles ne sont pas mentionnées dans le dossier. Ils ont recruté un chirurgien chevronné provenant de la clinique de Nîmes et ils sont en train de recruter un assistant.

Élodie CRETEL-DURAND demande si Florence ARNOUX connaît le nom du chirurgien.

Florence ARNOUX peut se renseigner. Ce dernier prendra ses fonctions le 2 juin 2025. Concernant l'activité interventionnelle, celle-ci s'opèrera dans le cadre d'une convention signée avec le CH d'Avignon et la candidature de cet établissement bénéficie également d'une lettre de soutien du CH d'Avignon sur le sujet précisant que, la prochaine fois, ils mettront même à disposition leur équipe pour la constitution des dossiers afin de les renforcer.

Marie BORDONNEAU rappelle qu'auparavant, trois sites étaient déjà autorisés dans le Vaucluse et les besoins sont donc présumés couverts sur ce territoire où un nouvel opérateur a déposé un dossier, qui plus est incomplet. De plus, ce dernier ne remplit ni les conditions d'implantation, ni les conditions techniques de fonctionnement et ne bénéficie même pas des dérogations prévues par les textes.

Florence ARNOUX souligne que l'offre de soins en oncologie chirurgicale est limitée sur le territoire d'Orange et les patients sont amenés à faire des déplacements conséquents vers d'autres établissements. De plus, l'absence d'autorisation sur cette activité mettrait en péril la pérennité du plateau technique et risque d'affaiblir l'attractivité de l'établissement pour les besoins de santé. Cette mention comporte trois dossiers pour trois implantations et Florence ARNOUX rappelle qu'elle a toujours invité ses homologues de la FHP à voter favorablement sur les dossiers présentés dans ce type de configuration, si l'avis est réservé et non défavorable.

Élodie CRETEL-DURAND n'est pas favorable à l'idée de sauver des activités par principe si celles-ci sont bancales. Créer une implantation dans un établissement pour sauver la PDSES est une motivation louable, mais les patients sont en droit d'attendre une prise en charge de qualité. Les patients doivent avant tout être correctement soignés.

Florence ARNOUX s'appuie sur l'avis du GHT, du PCMG, et les RCP de territoire et propose de communiquer le nom du chirurgien plus tard.

Mention A4

2025 A 062	EJ & ET : CENTRE HOSPITALIER D'ORANGE LOUIS GIORGI Avenue de Lavoisier 84106 ORANGE	FINESS EJ : 840000087 FINESS ET : 840000483
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 20
Favorables : 11
Défavorables : 6
Abstentions : 3

Avis de la CSOS : favorable

Mention A4

2025 A 064	EJ & ET : CLINIQUE SYNERGIA VENTOUX 26 rond-point de l'Amitié 84200 CARPENTRAS	FINESS EJ : 840017164 FINESS ET : 840017172
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 21
Favorables : 18
Défavorable : 1
Abstentions : 2

Avis de la CSOS : favorable

Mention A4

2025 A 066	EJ & ET : CLINIQUE RHONE DURANCE 1750 chemin du Lavarin 84082 AVIGNON	FINESS EJ : 840003685 FINESS ET : 840013312
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 21
Favorables : 20
Défavorable : 0
Abstention : 1

Avis de la CSOS : favorable

Mention A5 : Chirurgie oncologique gynécologique → (3 dossiers / 2 implantations disponibles)

Élodie CRETEL-DURAND indique que les établissements pressentis pour la mention A5 et A6 sont respectivement la Polyclinique Urbain V et le CH d'Avignon. Parmi les dossiers éligibles, le dossier le moins robuste est celui de la Clinique Synergia Ventoux dont l'activité est faible à moins de 80% du seuil et qui présente une offre de soins de support incomplète. De plus, il n'a pas complété le formulaire de mention A5. Le dossier est donc incomplet.

De même pour la mention A6, les établissements qui se distinguent sont la polyclinique Urbain V, alors que la GCS sénologique du Ventoux présente également une activité faible inférieure à 80% du seuil. Son offre de soins de support est incomplète et l'établissement a présenté un dossier incomplet puisqu'il n'a pas complété son formulaire de demande de mention A6.

Mention A5

2025 A 060	EJ & ET : POLYCLINIQUE URBAIN V 47 chemin du Pont des Deux Eaux 84000 AVIGNON	FINESS EJ : 840000608 FINESS ET : 840000285
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 21
Favorables : 20
Défavorable : 0
Abstention : 1

Avis de la CSOS : favorable

Mention A5

2025 A 061	EJ & ET : CENTRE HOSPITALIER D'AVIGNON HENRI DUFFAUT 305 rue Raoul Follereau 84902 AVIGNON	FINESS EJ : 840006597 FINESS ET : 840001861
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 21
Favorables : 18
Défavorable : 0
Abstentions : 3

Avis de la CSOS : favorable

2025 A 067	EJ & ET : GCS UNITE SENOLOGIQUE DU VENTOUX 26 rond-point de l'Amitié 84200 CARPENTRAS	FINESS EJ : 840019053 FINESS ET : 840019079
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 20
Favorables : 6
Défavorables : 11
Abstentions : 3

Avis de la CSOS : défavorable – dossier incomplet, pas de complétude du formulaire de demande de mention A5, activité très fragile.

Mention A6 : Chirurgie oncologique mammaire → (3 dossiers / 2 implantations disponibles)

Mention A6

2025 A 060	EJ & ET : POLYCLINIQUE URBAIN V 47 chemin du Pont des Deux Eaux 84000 AVIGNON	FINESS EJ : 840000608 FINESS ET : 840000285
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 20
Favorables : 18
Défavorable : 0
Abstentions : 2

Avis de la CSOS : favorable

Mention A6

2025 A 061	EJ & ET : CENTRE HOSPITALIER D'AVIGNON HENRI DUFFAUT 305 rue Raoul Follereau 84902 AVIGNON	FINESS EJ : 840006597 FINESS ET : 840001861
------------	--	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 21
Favorables : 18
Défavorable : 0
Abstentions : 3

Avis de la CSOS : favorable

Mention A6

2025 A 067	EJ & ET : GCS UNITE SELOGIQUE DU VENTOUX 26 rond-point de l'Amitié 84200 CARPENTRAS	FINESS EJ : 840019053 FINESS ET : 840019079
------------	---	--

M. le président fait passer au vote :

Votants : 21
Favorables : 7
Défavorables : 10
Abstentions : 4

Avis de la CSOS : défavorable – dossier incomplet, pas de complétude du formulaire de demande de mention A6, activité très fragile.

François VALLI remercie les membres de la CSOS. Les services de l'ARS PACA feront en sorte de planifier deux séances d'emblée, dans le cas où le nombre de dossiers à passer en revue serait aussi important que celui qui a été présenté le 4 mars et qui a donné lieu à l'organisation en urgence d'une autre séance.

La séance est levée à 17h30.